Bretagne DIMANCHE

HEBDOMADAIRE — Dimanche 23 novembre 1969 — 0,50 F

UN HOTEL
DE TREBEURDEN
devenu
UN CARREFOUR
INTERNATIONAL

– p. 3 –

LA BRETAGNE EST RICHE EN EAUX VIVES

Plus de cinquante cours d'eau écoulent 11 milliards de mètres cubes chaque année entre la Manche et l'Océan

– p. 16 –

L'Arguenon à Plancoët.

Accord des maires de Nantes et de Rennes :
LES CINQ DÉPARTEMENTS BRETONS
FER DE LANCE DU DÉVELOPPEMENT
DU GRAND OUEST

– p. 10 –

– Exemples de patois en Haute-Bretagne

– p. 11 –

– NOUVELLES RÉGIONALES

– P. 5 et 11 –

France

Les mécontentements s'accumulent

ON parlait ces dernières semaines de « malaise » ou de « désenchantement » sans savoir très bien de quoi il s'agissait.

Au moment où cette sorte de vague à l'âme paraissait commencer à s'estomper, au moment où, après quelques remous, la majorité avait l'impression de sauvegarder son unité, le malaise change de nature. Il s'agit de mécontentements. Au pluriel. Les chercheurs du Commissariat à l'Energie nucléaire sont mécontents. Et les ses étudiants. Et les commerçants. Et des ouvriers qui, ici ou là, occupent leurs usines.

Les mécontentements qui sont arrivées à MM. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'Agriculture ; à M. Olivier Guichard, ministre de l'Education nationale ; à M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat à la Coopération, sont graves. L'autorité de l'Etat est touchée.

Par une cruelune ironie, ces faits sont survenus alors que, pressant prétexte des manifestations prévues contre la guerre du Vietnam, le gouvernement voulait faire, peut-être un peu gratuitement, la preuve de sa force.

Il voulait montrer qu'il était capable de porter des coups aux groupuscules d'extrême gauche. Il craignait pour cela des opérations et fit procéder à des interpellations de militants ou même de femmes de militants, puis il organisa un vaste quadrillage dans Paris.

Pendant qu'il déployait ses troupes dans la capitale, le danger se présentait sur un autre front. Des paysans emerciaient des ministres.

Ce qui frappe le plus, à vrai dire, c'est l'accumulation et la diversité des mécontentements.

C'est aussi le contraste entre cette agitation qui tend à gagner de plus en plus de catégories sociales et l'impression que donne un Parlement où les discussions budgétaires sont peu animées, peu suivies, où la majorité, malgré des péripéties, paraît assurer au gouvernement une confortable sécurité.

Une situation politique étant sereine, la situation économique, qui était difficile, tend à s'améliorer. M. Guichard s'était manifesté un certain optimisme. Un optimisme qui n'est plus entièrement un sentiment, mais qui est déjà la constatation de l'amorce d'un redressement. Il note que la consommation a fléchi et que l'épargne augmente. Pour Jul, la partie n'est pas encore gagnée, mais elle peut l'être. Elle ne le sera, bien sûr, que s'il n'y a pas, par ailleurs, de grosses difficultés sociales. D'où la nécessité d'apaiser les mécontentements.

Les mouvements qui se produisent et qui se multiplient amènent à se poser deux questions politiques :

La première tient à l'action du gouvernement : a-t-il exposé sa digne politique avec suffisamment de clarté ? Faut-il croire ceux de ses membres qui parlent de la « troisième voie » et de la « nouvelle société » ? Ou ceux qui s'engagent dans la voie libérale ?

La seconde question est plus générale. Elle part du blocage qui existe entre les Français qui revendiquent, qui interrogent et qui contestent — paysans, ouvriers, chercheurs, étudiants — et le monde politique. Comment rétablir le circuit entre le citoyen et le pouvoir ? Comment faire pour que les mécontentements, si mécontentements il y a, s'expriment autrement que dans la rue, pour que les ministres ne soient exposer les problèmes sans être immobilisés le long des routes ?

Les solutions ne sont pas faciles à trouver : des formes nouvelles de démocratie sont à réinventer.

La révolte des petits-fils de Jacquou

Il ne fait pas bon se promener à la campagne lorsqu'on est ministre, actuellement. On risque de se voir « détourné » comme un vulgaire Boeing, sans autre forme de procès, par les paysans. Il y a peu de temps, c'était M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, qui devait s'expliquer ; plus récemment, M. Olivier Guichard, en Loire-Atlantique, après une heure de discussion sous la pluie, a reçu des œufs ; M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, fut, lui aussi, contraint de dialoguer, en Ille-et-Vilaine, et d'écouter les doléances de ses interlocuteurs ; M. Baumel a vu vider devant sa voiture des bidons de lait ; M. Chirac a été appelé au téléphone, depuis son domicile, à Ussel, par des agriculteurs mécontents.

Toutes ces manifestations viennent, en quelque sorte, de se faire sanctionner par le tribunal de Saint-Nazaire qui a condamné à deux mois de prison ferme trois agriculteurs accusés d'avoir lancé des cœufs divers sur M. Guichard.

Si les syndicats agricoles s'élèvent contre ces condamnations, ils restent divisés sur les formes d'action : le Centre national des Jeunes Agriculteurs, appuie à la base par des éléments plus turbulents, suit une ligne plus dure que celle de la FNSEA.

Et le professeur de parler d'élimination sommaire.

Nous sommes donc dans les marécages, et il sera difficile d'en sortir...

Etudiants en médecine : la grève continue

Où en est l'évolution de la situation en médecine ? Pour l'instant, le mécanisme semble bloqué. Du côté des étudiants, la grève continue et s'étend en province. Même quand ils ne font pas la grève, les étudiants sont fortement hostiles au décret du 26 septembre. Au Centre hospitalier universitaire Necker Enfants-Malades, les choses se sont envenimées. Se plaignant d'avoir un doyen qui refusait le dialogue, deux jours de suite, les étudiants ont occupé. Lundi, c'était un bureau ; mardi, les locaux administratifs. Dans chaque cas, le doyen a appelé la police qui est entrée dans les locaux universitaires et a fait évacuer les contestataires.

Du côté ministériel, M. Guichard déclare que le décret ne serait pas modifié. Il a été raffermi dans cette voie par trois Sages : les professeurs Wolff, administrateur du Collège de France ; Robert Courrier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et Robert Debré, président interministériel d'études des problèmes de l'enseignement médical. Ceux-ci ont affirmé qu'un « contrôle rigoureux des études et des connaissances, au cours du premier cycle, semblait nécessaire à la fois pour affirmer les vocations et pour vérifier le niveau scientifique des étudiants avant qu'ils soient mis en contact avec les malades ».

Cependant, M. Guichard cherche à aménager des passerelles vers d'autres filières de formation pour les étudiants qui ne pourraient suivre la voie longue des études médicales.

Mais les étudiants ont trouvé un allié de poids en la personne du professeur Lichnerowich, professeur au Collège de France, membre de l'Académie des sciences, qui a déclaré que si l'arrêté avait été appliqué à la lettre dans trois CHU participants à la dernière session, il y aurait eu entre 3 et 4 % de reçus.

Les choix du CEA aggravent le malaise

Le 12 novembre dernier, comme les syndicats le prévoyaient, M. Robert Hirsch, administrateur du Commissariat à l'Energie atomique (CEA), annonçait, lors du Comité national, le licenciement de 2 600 employés parmi les 30.000 qui y travaillent quotidiennement.

Le lendemain, le président de la République définissait, dans un communiqué, la politique électronucléaire de la France ; les études sur les filières françaises à uranium naturel se poursuivent, mais, dès 1976, l'EDF lancera un programme de plusieurs centrales utilisant la technique américaine de l'uranium enrichi.

Pour répliquer à ces deux décisions, les syndicats du CEA ont organisé une journée d'action le 17 novembre, qui se poursuit depuis lors. Ils sont décidés à mener une action dure, mais on peut s'interroger sur leurs chances de faire revenir le gouvernement et l'administration sur leurs décisions.

Commerçants : contestation au volant

Alors qu'un groupe de membres du CID (ex-Mouvement de La Tour-du-Pin) vient d'achever sa marche... en voiture de Nice sur Paris. Des incidents de plus en plus nombreux se répètent, à l'initiative de commerçants mécontents. C'est à Lyon que se sont produits les incidents les plus graves : barricades de voitures d'un côté, grenades lacrymogènes et interpellations de l'autre. Dans de nombreuses autres villes, les commerçants se sont contentés de bloquer la circulation par des cortèges de voitures, mais sans se heurter aux forces de l'ordre.

PRIX GONCOURT ET RENAUDOT SANS SURPRISES. — C'est Félicien Marceau qui a obtenu le prix Goncourt 1969 pour son roman « **Creezy** », publié au printemps dernier ; roman d'une passion tragique dans le contexte de la publicité ; mélange de pessimisme et de libertinage.

Max-Olivier Lacamp a reçu le prix Renaudot pour « **les Feux de la colère** » ; roman historique sur les Camisards.

Monde

VIETNAM : Après les manifestations de Washington

LES manifestations de masse du week-end dernier à Washington, pour la paix au Vietnam et le retrait du corps expéditionnaire américain, constituaient une réponse impressionnante au discours du président Nixon, prononcé deux semaines plus tôt et jugé trop « attentiste ».

Ce fut d'abord, pendant quarante heures sans interruption, le long défilé silencieux de 40 000 personnes qui allaient déposer ensuite au Parlement par la droite ; celle n'a recueilli que 149 voix contre 326.

Toutes ces manifestations viennent, en quelque sorte, de se faire sanctionner par le tribunal de Saint-Nazaire qui a condamné à deux mois de prison ferme trois agriculteurs accusés d'avoir lancé des œufs divers sur M. Guichard.

Si les syndicats agricoles s'élèvent contre ces condamnations, ils restent divisés sur les formes d'action : le Centre national des Jeunes Agriculteurs, appuie à la base par des éléments plus turbulents, suit une ligne plus dure que celle de la FNSEA.

Etudiants en médecine : la grève continue

Où en est l'évolution de la situation en médecine ? Pour l'instant, le mécanisme semble bloqué. Du côté des étudiants, la grève continue et s'étend en province. Même quand ils ne font pas la grève, les étudiants sont fortement hostiles au décret du 26 septembre. Au Centre hospitalier universitaire Necker Enfants-Malades, les choses se sont envenimées. Se plaignant d'avoir un doyen qui refusait le dialogue, deux jours de suite, les étudiants ont occupé. Lundi, c'était un bureau ; mardi, les locaux administratifs. Dans chaque cas, le doyen a appelé la police qui est entrée dans les locaux universitaires et a fait évacuer les contestataires.

Du côté ministériel, M. Guichard déclare que le décret ne serait pas modifié. Il a été raffermi dans cette voie par trois Sages : les professeurs Wolff, administrateur du Collège de France ; Robert Courrier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et Robert Debré, président interministériel d'études des problèmes de l'enseignement médical. Ceux-ci ont affirmé qu'un « contrôle rigoureux des études et des connaissances, au cours du premier cycle, semblait nécessaire à la fois pour affirmer les vocations et pour vérifier le niveau scientifique des étudiants avant qu'ils soient mis en contact avec les malades ».

Cependant, M. Guichard cherche à aménager des passerelles vers d'autres filières de formation pour les étudiants qui ne pourraient suivre la voie longue des études médicales.

Mais les étudiants ont trouvé un allié de poids en la personne du professeur Lichnerowich, professeur au Collège de France, membre de l'Académie des sciences, qui a déclaré que si l'arrêté avait été appliqué à la lettre dans trois CHU participants à la dernière session, il y aurait eu entre 3 et 4 % de reçus.

Alexandre SOLJENITSYNE

Staline se venge

ALEXANDRE SOLJENITSYNE, 51 ans, qui vient d'être exclu de l'Union des écrivains soviétiques, est certainement plus connu du public occidental que de celui de sa patrie où l'on n'a guère publié que son livre : Une journée de la vie d'Ivan Denissovitch, un « reportage vécu, écrit lui-même, sur un camp de travail forcé au temps de Staline. C'était en 1962 ; Khrouchtchev démontrait alors l'idole qu'avait été son grand prédécesseur. Depuis, le vent de l'histoire a tourné ; M. K n'est plus qu'un retraité aux importance et Staline est réhabilité, à la petite semaine, mais inlassablement.

A l'Ouest, deux autres livres — non publiés en URSS — ont connu un grand succès : le Premier Cercle et le Pavillon des cancéreux. C'est là tout son crime. Il a « délibérément » la propagande bourgeoise hostile » de ses « vues délétères » sur la société soviétique.

Que ses pairs, ajoutent sans doute sur ordre, n'aient pas jugé nécessaire de l'entendre avant de le condamner, cela n'a rien pour surprendre. Mais, comme dans les rangs de la série noire, « le cave se rebiffe ». Soljenitsyne, contre-attaque, oubliant qu'il déclarait en 1968 : « L'histoire ne manque pas d'exemples où la société se comporte injustement envers des écrivains qui l'ont loyalement servie. C'est là le risque du métier. »

Dans une « lettre ouverte » à l'Union des écrivains qui circule à Moscou pour le maintenir, il accuse à son tour : « Vos mœurs sont en retard. Ecartez les lourds rideaux que vous aimez tant... Ce n'est plus le temps des sourds. L'époque sombre où il n'y avait pas d'issue. L'époque de la timidité et même des temps frileux où vous avez exclu Pasternak (le Docteur Jivago) en poussant des hurlements. Une honte ne vous a-t-elle pas suffi ? »

A l'Ouest, la condamnation de Soljenitsyne soulève la réprobation : même des communistes, comme Aragon et Elsa Triolet, s'y associent. Jusqu'où les TURSS dans sa répression contre ses propres intellectuels ? La liste en est déjà longue.

INDE : Mme GANDHI EN LUTTE CONTRE SON PROPRE PARTI

Epreuve de force engagée entre Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, et son propre parti, le « Parti du Congrès ». Le conflit, déjà ancien, a éclaté au mois d'août, à l'occasion de l'élection du président de la République. Jugeant le candidat, présenté par son parti, réactionnaire, Mme Gandhi prit position en faveur du candidat de la gauche, M. Giri, qui fut élu à une faible majorité.

Mais la droite du Parti du Congrès a voulu se venger et a obtenu, à l'unanimité moins l'abstention de ses rangs de Mme Gandhi, pour « indiscipline grave ». Une motion de censure a été déposée ensuite au Parlement par la droite ; celle n'a recueilli que 149 voix contre 326.

PROCHE-ORIENT : L'ESCALADE ATTENTATS-REPRESAILLES

L'escalade de la « guerre inavouée » : coups de main, attentats, représailles, se poursuit au Proche-Orient : attentat dans le port israélien d'Eilath par des hommes-grenouilles égyptiens, raid israélien sur Akaba, raid égyptien sur El-Arich.

Le gouvernement israélien, pour contrer l'action des commandos palestiniens, a décidé d'en rendre responsable le pays d'où ils viennent, ce qui est particulièrement dangereux pour le Liban et la Jordanie qui les contrôlent mal.

Ont participé à la rédaction de cette page : J.-M. Villers, Y. de Gentil - Baichis, A. Paul-Grégoire.

L'hôtel Printania s'insère dans le cadre magnifique de la baie de Tresmeur.

UN HOTEL DE TRÉBEURDEN devient UN CARREFOUR INTERNATIONAL de l'amitié

EN 1963, *mourait accidentellement un jeune homme de trente-trois ans, Philippe Joppe. Fils unique de parents aisés (M. Joppe père exerçait les fonctions de procureur général à Angers), Philippe Joppe se sentait attiré par la mer. Il aurait voulu faire de la voile. Il fréquentait assidûment la côte trégorroise et particulièrement Trébeurden, où ses parents possédaient une villa. La mort fauche ce sportif en pleine force de l'âge, et laisse une mère désemparée.*

Peu à peu dans l'esprit de Mme Joppe germe une idée tenace qui puise sa sève dans la douleur : elle consacrera le restant de sa vie et sa fortune à perpétuer le souvenir de son fils. Comment ? Dans une œuvre pour les jeunes.

Un hôtel de 75 chambres

Quatre ans plus tard, en 1967, M. et Mme Joppe font l'acquisition d'un grand hôtel superbement situé devant la baie de Tresmeur à Trébeurden ; LE PRINTANIA. Comme sa clientèle amènera sept autres établissements de ce genre à Trébeurden, le *Printania* était à vendre. Une affaire de plusieurs millions. L'hôtel de deux étages et mansardes dispose de 75 chambres et d'une vaste salle à manger où 130 convives peuvent prendre place à la fois.

Le *Printania* change donc de main et Mme Joppe restaure, transforme. Bientôt, des lettres dorées sur marbre apparaissent de chaque côté de la porte d'entrée : « *Association Philippe-Joppe, Centre sports et voyages Philippe-Joppe* ».

Patiemment, la femme de M. Joppe, qui a pris sa retraite, et est attachée, loi aussi, à Trébeurden, à tel point qu'il n'est fait le défenseur acharné de ses beautés touristiques au Syndicat d'initiative qu'il préside, patiemment donc, Mme Joppe réalise son objectif, l'image de son fils toujours présente dans son esprit.

Ce que mon fils n'a pu avoir

Philippe Joppe, qui dort non loin de là, dans le cimetière de Trébeurden, sous un vrai menhir que Mme Joppe a sauvé de la démolition, est bien vivant dans ce hôtel où septembre a remplacé provisoirement le calme. Le soleil moins sur la mer que sur le hall entre l'île Milliau et la pointe de Bihit ; c'est l'heure unique de l'après-saison.

« Et dire que mon fils n'a connu pu avoir un bateau ! »

Mme Joppe nous retrace les étapes de cette expérience encore toute fraîche. A-t-elle du bar, un agrandissement. Philippe Joppe, torse nu sur fond de mer. Dans le bureau de la maîtresse de ces lieux : des photographies sur un divan, sur un guéridon, le bureau : Philippe Joppe sourit, omniprésent.

« Philippe aimait la voile. J'ai voulu donner gratuité à la voile... »

Voile, plongée, judo, danse...

Aujourd'hui, le *Printania* a retrouvé une nouvelle vie. Il est devenu un carrefour international, le lieu de rencontre des jeunes de la région trégorroise. Les activités du « Centre Philippe-Joppe sont multiples : tout d'abord, le nautisme bien sûr : Mme Joppe a acheté une petite flottille de 37 bateaux (des Optimistes, des Caravelle, des Vauriens, des Ponant, Snipe, 420, 470, deux Nauti-Sport, deux Rouca). Les amateurs de voile n'ont que l'embarras du choix. Des moniteurs brevetés les prennent en charge. Mais le *Printania* est aussi le bateau de pêche qu'a voulu acquérir également Mme Joppe pour les parties de pêche en mer. Un marin-pêcheur de Trébeurden a ainsi été embauché par elle.

Mais la mer, c'est encore la plongée sous-marine. Une section dynamique qui attire les fervents de fort loin, puisqu'on jour nous y avons rencontré des Néerlandais, émerveillés par le cadre, l'accueil et la beauté des fonds.

Toujours du domaine maritime, la pratique du ski nautique sur le magnifique plan d'eau de Tresmeur, sous les baies de l'hôtel.

Plusieurs autres activités sont destinées surtout aux Trébeurdinais ou aux jeunes de la région : le judo par exemple (75 à 80 élèves aux cours dispensés par un judoka ceinture noire 2e dan). Les cours de danse classique réunissent toutes les semaines 80 fillettes ou jeunes filles. Récemment a démarré un club de radio amateur. Enfin, Mme Joppe a tenté l'expérience d'un club de jeunes qui a vite recruté une centaine d'adhérents, au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Un Allemand et un Juif

Une énumération aussi fastidieuse tradait mal l'ambiance du *Printania*.

Le nautisme : la première des activités du Centre Philippe-Joppe. Il est vrai que la mer est à deux pas.

Ici véritablement souffle un vent de foi dans la jeunesse.

Imaginez ces chaudes journées d'été. Vous avez là, au coude à coude, des Français, des Allemands, des Américains, des Anglais, des Hollandais, des Malgaches, des Yougoslaves, des Tchèques, des Israéliens.

« Quand je vois tous ces jeunes autour de moi se découvrant, échangeant leurs impressions, partageant les mêmes joies, j'ai l'impression de travailler, non aussi, dans la mesure de mes possibilités, au rapprochement entre les peuples. Tenez, je me souviens de ces deux jeunes que je voyais jouer aux cartes devant moi au bar : l'un était Allemand, l'autre Juif. Leur entente était parfaite. C'était réconfortant ! »

Nous pouvons nous-mêmes témoigner de cet état d'esprit, nous qui y avons entendu des Scandinaves nous poser des questions sur la Bretagne, sa langue, sa culture.

La tête et le cœur

Toutes ces activités sont coordonnées par l'Association Philippe-Joppe, qui s'est donné pour but d'apporter aux jeunes des possibilités sportives et culturelles. Une association à but non lucratif. N'est-elle la fortune personnelle de Mme Joppe, l'association n'est sans doute pas atteint sa maturité. Mme Joppe a investi millions sur millions, comblant les déficits au départ, épongeant les ardoises laissantes. Seul un idéal désintéressé pouvait expliquer cette attitude.

Maintenant, le Centre, après trois années de rodage, semble avoir trouvé la bonne formule : celle qui concilie les objectifs avec les impératifs financiers. L'été 1969 a vu 150 personnes tous les jours au *Printania* des jeunes inscrits auprès de l'Office franco-allemand et du Centre de coopération culturelle et sociale. Pour 1970, le contrat avec l'Office franco-allemand porte sur cinq mois. La voile restera au Centre l'activité principale pendant les mois de printemps et d'été. L'Association a qui en effet intégré à la Fédération française du yachting à voile.

Au four et au moulin, Mme Joppe agit à la fois en femme de tête et en femme de cœur. Elle surveille sa comptabilité, sa publicité, son équipement, son accueil, toujours souriante, affable, supportant les tracasseries avec bonhomie, toujours tendue vers la réalisation de cette œuvre qui porte le nom de son fils.

A cause de la mort d'un jeune homme, un hôtel fermé depuis deux ans a rouvert ses portes, non pour l'exploitation intensive d'un touriste fugitif, mais pour l'épanouissement des hommes de demain.

Combien de Trégorrois, de Français et d'étrangers auront ainsi découvert au *Printania* les valeurs de l'effort sportif et de l'amitié ?

Roger LAOUÉNAN

Lettres des lecteurs

● Bien que leur pays ne soit pas directement en cause dans le débat qui a surgi à Bouguen, les Bretons se sentent profondément concernés pour deux raisons : l'abbaye de Boquen est un des hauts-lieux traditionnels de la spiritualité bretonne depuis le XIe siècle... Sa décadence sous le régime de la commende, puis sa ruine sous la révolution, avaient laissé un vide dans le nord du pays gallo. Sa restauration en 1948 répondait donc à la Bretagne... Dom Alexis avait entrepris son œuvre dans la tradition de nos vieux saints fondateurs, dont en plein XXe siècle il nous représentait l'image. La clôturisation de la Bretagne a été essentiellement l'œuvre des moines, et l'administration diocésaine à la romaine a été très longue à s'y implanter. Les monastères y sont toujours restés des centres d'attraction, dans lesquels la paroisse confie au clergé séculier. C'est pourquoi la conception de la vie monastique instaurée et défendue par le nouveau Boquen rencontre un écho profond dans le pays. Si elle surprend et choque les habitudes religieuses et administratives du monde rogiées et administratives du monde rurbain, elle rejoint chez nous la tradition ancienne des monastères celtiques, éloignés de tout formalisme et foyers de vie pour tout le pays alentour.

M. K., 22-Mur-de-Bretagne.

— Voilà un point de vue original et fort intéressant. Il reste que la vie urbaine contemporaine est loin de la vie rurale du XIe siècle ou du XII ou même du XIXe en Bretagne. La paroisse a joué un rôle considérable et le joue souvent encore. Cela n'empêche pas d'inventer de nouvelles formes de « centres d'attraction spirituelle ».

● Vous avez rendu compte de la nouvelle Histoire de Bretagne, dont les divers chapitres ont des auteurs différents. A propos de la chouannerie, vous estimez regrettable de n'avoir pas même mentionné Georges Cadoudal. Par contre, ma fille me souligne comme d'un grand intérêt le chapitre concernant l'évangélisation par les moines irlandais et leur influence celtique.

G. T., 56 Lorient.

— Cette lettre rejoint curieusement la précédente avec des points de départ fort différents. Les moines sont à l'honneur.

● Vous avez consacré un article au lancement du journal Sur Bresh. On peut le trouver ?

E. V., 78 Versailles.

— Adressez-vous à M. Michel, 44-Clisson-Pont-Rio. L'équipe dirigeante sera heureuse de vous répondre, car en nous remerciant de notre article elle disait : « Un journal d'opinion ne peut malheureusement pas se contenter d'un succès d'estime. »

● Vous avez consacré un bien bel article à la réforme d'Inter-Bretagne. Lecteur de Bretagne-Dimanche, je suis également auditeur de Radio-Bretagne. Eh bien, je dois vous dire que cela ne méritait pas tant de place. « Ouest-Opinion » ne fait que copier « Inter-Opinion » avec bien du retard. Pour être franc, les postes périphériques sont autrement plus dynamiques et ont l'invention plus rapide.

A. L..., 35-Rennes.

— Votre lettre écrite tout au plus après quelques jours d'écoute paraît juger un peu rapidement. Un rodage en toute chose est quasiment nécessaire. De toute façon, même s'il y a retard, une volonté d'amélioration est toujours sympathique, et nous tenions à en féliciter nos confrères d'Inter-Bretagne.

● En proposant un nouveau découpage de la Bretagne, vous avez provoqué une proposition d'un lecteur au sujet du drapeau. Je vous apporte quelques précisions : le drapeau des anciens souverains bretons est rouge aux trois gerbes d'or liées d'azur. L'ancien drapeau de combat (terre et mer) est une croix noire sur fond blanc. Le drapeau populaire breton est celui à hermines avec armes de nouchettes d'hermines sans nombre. Les drapeaux actuels ne sont pas exacts pour les hermines ; celles-ci doivent avoir cinq pointes. Ci-joint nous remplir.

R. T..., 44-Saint-Sébastien-sur-Loire.

— Il y a deux ans, dans le numéro du 8 octobre 1967, nous avions consacré un article à l'Hermine des armoiries de Bretagne. Mais la précision que vous apportez n'y figurait pas ! Nous vous remercions vivement de cet utile renseignement complémentaire.

Conquise une 2e fois par les astronautes

LA LUNE EST DÉSORMAIS OFFERTE AUX SAVANTS

UNE nouvelle fois, quatre mois après les premiers pas d'Armstrong et d'Aldrin sur la mer le la Tranquillité en juillet, l'homme a posé non frêle enveloppe métallique sur un autre site de la Lune, au sœur de l'océan des Tempêtes, à 400 km au sud du célèbre cratère Copernic, l'un des plus escarpés des plus dantesques de la Lune.

Donc, une fois encore, deux Américains bien tranquilles dont fondé le sol lunaire. Mais cette fois, il ne s'agissait plus d'une conquête, mais de la première exploration méthodique de notre satellite naturel.

Le Lune, les Terriens la connaissent parce que cette grosse boule blanche ne peut passer inaperçue. 400 000 km à l'échelle de l'univers n'est pas une distance qui sépare, comme l'ont prouvé l'historique nuit de juillet dernier et cette deuxième prise de possession du 19 novembre, à l'aube.

PLUS SCIENTIFIQUE

Maintenant qu'il soit comment atteindre la Lune. l'homme veut savoir d'où vient ce satellite de la terre. Est-ce une bourse-oufflure qui se serait détachée de la Terre il y a 4 ou 5 milliards d'années, ou encore des débris de galaxie qui auraient été piégés par notre propre planète ? Jusqu'à présent le mystère demeure.

C'est pourquoi la mission de Conrad et de Bean est déjà plus scientifique que celle de leurs prédécesseurs. Ils doivent rainer 45 kg de spécimens lunaires contre 21 lors du vol *Apollo* 11.

Ils doivent surtout laisser sur le lieu du débarquement, cinq instruments scientifiques qui sonderont le sol de la Lune, et fonctionneront pendant plus d'un an, grâce à l'énergie fournie par une centrale miniature alimentée par une barre de plutonium.

Dans la connaissance de la Lune, *Apollo* 12 n'est qu'un commencement. A partir d'*Apollo* 15 (mieux vaut sont encore prévus), on stérera à la réalisation d'expériences plus complexes. Ainsi, l'emploi de véhicules roulant ou volant permettra aux astronautes d'explorer des régions plus éloignées lors de séjours pouvant atteindre 72 heures. Ce ne sera pas encore l'installation de bases lunaires permanentes, mais certaines grandes firmes américaines travaillent déjà sur de tels projets.

UN PETIT OBUSIER

D'ailleurs, il est possible qu'une nouvelle expérience de sismologie active soit entreprise au cours de la prochaine mission *Apollo* 13, en mars prochain. Il s'agit de déposer sur la Lune un petit obusier qui lancera des charges explosives jusqu'à un kilomètre et demi. Le but de ces tirs sera d'étudier la structure interne de la planète par l'analyse des ondes sismiques, produites par l'explosion de ces charges.

Une autre expérience prévoit le forage de trous de trois mètres de profondeur à l'intérieur desquels seront placés des thermomètres destinés à mesurer le flux de chaleur émis en profondeur. Cette prise de température, associée aux expériences sismiques, pourrait nous renseigner sur l'existence ou non de glaces sous la surface de la Lune. Le savoir serait d'un plus haut intérêt en vue de l'installation de futurs laboratoires permanents sur la Lune.

LE SIM

Pour les prochaines missions, vraisemblablement après *Apollo* 15, on installe nouveau le SIM (Scientific Instrument Module) va être installé à bord des modules de service. Il contiendra les instruments nécessaires pour étudier la surface, le sol et l'environnement de la Lune, à partir d'orbites lunaires, à l'aide d'appareils à rayon X, gamma, de spectromètres de masse, de caméras panoramique et de radars de sondage. On espère ainsi établir une étude géologique et géochimique détaillée de la Lune et dresser avec précision une carte lunaire.

Ainsi, depuis que la Lune a été conquête, depuis qu'elle est entrée au laboratoire, l'imagination d's savants a reçu un nouvel élan et peut se donner libre cours pour sonder les mystères de la création.

Jean PERAY.

• Sensationnel, mon gars, on n'est posé en beauté », a tourié ton de John Conrad lorsque le LEM s'est immobilisé dans l'océan des Tempêtes (notre photo), à quelque 200 mètres de la sonde Surveyor.

4e Semaine du débat budgétaire

politique

Dans l'attente d'une conjoncture meilleure

COMMENCÉ le 28 octobre, le débat budgétaire se poursuit sans relâche. Education nationale, Défense, Equipement, Logement étaient au programme. Les deux premiers tants budgets figuraient donc à l'ordre du jour : l'Enseignement et les Armées. 62 députés sont intervenus sur le premier. Mais le record sera atteint par l'Agriculture : près de cent orateurs se sont fait inscrire.

ÉDUCATION NATIONALE : une demi-priorité

« La priorité reconnue à l'Education nationale ne se dément pas », a affirmé M. Olivier Guichard. Et le ministre pouvait aligner des chiffres impressionnants : 36,3 milliards de francs, 13,3 % de plus qu'en 1969, 17 % du budget global.

Cependant, il ne s'agit que d'une demi-priorité. Le premier budget, en importance, reste la Défense nationale avec 37,2 milliards et 17,6 % de dépenses budgétaires. Enfin, depuis 1960, la part de la Défense dans l'ensemble du budget décroît, alors que celle de l'Education nationale n'arrêt régulièrement. Mais l'enseignement n'a pas encore rattrapé. Il ne faut pas oublier que ce budget concerne 11 millions de scolaires et d'étudiants et 723 350 instituteurs.

Ce sont surtout les dépenses de fonctionnement qui augmentent (23,5 milliards contre 19 en 1969). Par contre, les charges d'équipement diminuent (3,8 milliards au lieu de 4,45).

Malgré l'effort accompli, l'inquiétude n'est pas dissipée. M. Charbonnel, rapporteur, a précisé que le système actuel de progression ne saurait être maintenu dans les prochaines années.

DÉFENSE NATIONALE : budget d'attente

En même temps, M. Michel Debré, précédent son budget à la presse, déclarait que 1970 ne permettait qu'un « budget de conjoncture » et il ajoutait : « Le IIIe Plan a long terme des années qui sera préparé dans les six prochains mois et discuté durant le Parlement en 1970 ne peut permettre pour point de départ automatique le budget de 1970, à la ministre de la Défense nationale espère que le rattrapage qu'il estime nécessaire pour les crédits militaires sera enfin possible en 1970 et les années suivantes. Ne risque-t-on pas d'aboutir ainsi à un renversement des priorités ?

Le budget que présente M. Debré pour 1970 est un budget d'attente. Les choix sont reportés aux années suivantes. Le service militaire sera ramené à douze mois dans le courant de 1970, mais les conséquences financières n'apparaîtront que sur la loi de Finances pour 1971. Les arbitrages, en particulier entre les sous-marins à propulsion nucléaire, les vecteurs terrestres et les avions stratégiques sont laissés en suspens. Une seule décision importante : la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique en 1970 et 1971.

ÉQUIPEMENT : « faire plus avec moins »

« Faire plus avec moins », tel est l'objectif que se propose M. Chalandon, ministre de l'Equipement. Il a rappelé le moyen qu'il préconise : faire appel aux capitaux privés. « Une telle politique doit substituer une économie de marché à une économie administrative », a-t-il précisé.

373 députés contre 91 ont accepté le principe du financement privé des autoroutes. Le ministre de l'Equipement envisage d'étendre ce système aux installations portuaires.

Le retard de l'équipement par rapport aux prévisions du Plan est important, à l'heure actuelle. Pour les routes, les objectifs n'ont été atteints qu'à 74 %. Le pourcentage tombe à 66 % pour les voies navigables, alors qu'il est de 80 % pour les ports.

Quant au péage, il ne disparaîtra pas. Cela supposerait en effet une augmentation de l'essence de 7,5 centimes par litre. M. Chalandon serait même partisan de l'étendre aux autoroutes urbaines.

LOGEMENT : une crise possible

Budget d'austérité que celui du Logement. Les dépenses ordinaires passent de 16,1 à 4,7 milliards, les autorisations de programme de 4 à 3,8 milliards et les crédits de paiement de 2,1 à 3 milliards de francs. La situation ne devrait donc pas s'améliorer en 1970 dans ce secteur, si M. Chalandon n'était laissé craindre qu'une crise ne serait pas impossible.

475 600 HLM sont cependant prévues. Du moins théoriquement. En fait, seul le financement immédiat de 444 100 logements est assuré. 31 500 sont mis « en réserve » au Fonds d'action conjoncturel. Les crédits correspondants ne seront donc « dégelés » que si la situation économique et financière le permet.

La situation est comparable pour les logements privés. 195 000 sont prévus comme en 1969, mais 19 000 sont « gelés » au FAC. Par contre, 22 500 000 F contre 13 000 000 F dans le budget précédent sont réservés pour la suppression des cités insalubres.

M. Chalandon estime que l'effort de l'Etat doit se concentrer sur un moins grand nombre de logements et être relayé, pour le reste, par celui des banques. En conséquence, le régime de l'épargne-logement sera amélioré. Le ministre veut également peser sur les prix en faisant jouer « les mécanismes du marché ».

La loi de Finances pour 1970 est avant tout un budget d'attente. Les choix, les arbitrages sont reportés dans l'espoir d'une conjoncture meilleure. La seule préoccupation est de ne pas trop engager l'avenir. Chaque fois que cela est possible, on recourt à des palliatifs, comme le financement privé. Mais ceux-ci ne supprimant pas les problèmes de fond. Un budget est un choix entre plusieurs politiques. Celui de 1970 est avant tout l'expression du poids d'une conjoncture.

André LOTTIN

HELSINKI: la « négociation du siècle »

DEPUIS le début de la semaine, Américains et Soviétiques, mettent aux lèvres et perce du champagne en main, ont entamé un nouveau dialogue à Helsinki, capitale de la Finlande.

Le rendez-vous américano-soviétique, Washington l'avait déjà proposé, il y a deux ans et demi, quand le Premier soviétique M. Kossyguine, alla rendre visite au président Johnson à Glassboro. Helsinki est aujourd'hui présenté comme la « négociation du siècle », Kosholkine a déclaré, deux mois longtemps et remarquons que c'est une façon de rétrécir à l'arrière-plan la conférence de Paris, on fut accepté au partage de l'Europe en deux zones d'influence toujours valable un quart de siècle après sa conclusion. Yalta fut conclu, ce pas supprimement, dans l'euphorie d'une victoire qui était proche. Helsinki, c'est une négociation de la vaincu, une sorte de revanche qui va de substituer à l'équilibre de la terreur, toujours remis en question par la découverte d'armes nouvelles — celui de la sagesse.

Concrètement, il s'agit pour les diplomates, non pas encore de désarmer — comme le faisait remarquer M. Michel Debré cette semaine à la tribune de l'Assemblée — encore que Moscou aimerait le voir — mais d'un objectif plus simplement de freiner les dépenses militaires nucléaires, sans remettre en question la sécurité des deux intéressés et de leurs alliés.

Pour simplifier le problème, disons qu'il y a eu, d'abord, la bombe atomique, puis la bombe thermonucléaire, avec leurs moyens de propulsion (Air-Force, maintenant la fusée). Puis la fusée anti-fusée, capable de détruire l'engin adverse avant qu'il atteigne la territoire visé. Puis, probablement, les satellites « fusée-fusée anti-anti-fusée !

Toutes ces armes représentent actuellement, chez les deux super-grands, une puissance totale capable de faire entrer cinquante fois notre planète. Personne ne s'oriente à détruire la moitié de cet arsenal ; tout le monde admet qu'il y a excédé déjà les limites du supportable, même pour l'économie la plus florissante, et qu'au-delà de la sécurité menacée, il exige toujours de nouveaux engagnes. Le premier coup de frein a été donné par Kennedy, qui refusait devant la dépense d'un nouveau porte-avions, fiction de leurs sœurs, dépense qui l'Union soviétique a été réalisée.

Pourquoi ne nous arrêterions-nous pas d'un commun accord, Washington à Moscou. C'est de cela que parlent, maintenant, de la question de société, concrètement, quelles fabrications on pourrait « geler », sans que l'un ou l'autre se retrouve en fin de compte en position d'infériorité, sans qu'il soit rompu le fameux équilibre.

Le premier problème pour les négociateurs d'Helsinki est donc de mettre d'accord sur un ordre du jour, de trier les sujets de discussion : les armes sur lesquels il est possible de discuter. Pour cela, il faudra sans doute, retrouvrir des dossiers très secrets, ce qui n'est concevable que si une certaine dose de confiance et une certaine volonté existent de part et d'autre.

Il faudra surmer d'une immense patience, les deux parties n'étant qu'ultimatum que par le fait que négocier ne signifie pas, encore, la course aux armements.

*Nous avons dit qu'il faudrait aussi tenir compte de la sécurité des Alliés ; il faudra de plus, tenir compte aussi du système d'alliance

UN COLLOQUE NATIONAL SUR LA VOCATION doit réunir à Paris, au début de mai 1970, 1 800 participants dans la proportion d'un tiers de jeunes et deux tiers d'adultes.

Pour préparer ce colloque, un questionnaire est actuellement diffusé par les centres diocésains de vocation au pair « Colloque 70 », 106, rue du Bac, Paris-7e. Plus de 70 000 exemplaires du questionnaire ont déjà été diffusés ; les réponses devront être de retour avant le 7 janvier 1970 pour servir de base au document qui sera la référence au colloque de mai.

La question des vocations est l'affaire du peuple de Dieu tout entier.

MAINTIEN ET RENOUVEAU : UN APPEL DU P. ARRUPE AUX JESUITES DU MONDE ENTIER. — Le P. Arrupe, préposé général de la Compagnie de Jésus, a adressé une lettre aux Jésuites du monde entier sur le thème du maintien et du renouveau dans la Compagnie. Son bilan est positif : l'ordre n'a rien perdu de son dynamisme et contribue largement au processus du renouveau actuel. Cependant, dans le climat d'aujourd'hui, il était inévitable que se glissent des erreurs et des déviations. Le P. Arrupe en fait l'analyse et conclut le document par un appel à un renouveau spirituel intense « : On a recherché des ouvertures sur le monde sans une ouverture correspondante sur le Christ. »

DES DOMINICAINS FRANÇAIS (supérieurs des trois provinces et autres personnalités) ont adressé au cardinal Roy, président de la Commission pontificale « Justice et Paix », une lettre pour exprimer leur solidarité avec leurs frères dans l'épreuve au Brésil. Le P. de Cassenongle, assistant des Dominicains pour la France, doit se rendre au Brésil pour aider les religieux arrêtés.

Au Brésil même, l'archevêque de Ribeirao Preto a excommunié le préfet de police et son adjoint, responsables d'actes de violence commis contre des prêtres et des religieuses.

DES PRETRES INFIRMES TEMOIGNENT. — A l'heure de tant de débats sur le sacerdoce, le Secrétariat général de l'épiscopat vient de rendre public une lettre signée de 8 prêtres infirmes, où ils reclament leur volonté « d'offrir pour l'Eglise de notre temps, et en union avec tout le peuple de Dieu, leurs souffrances ou leurs infirmités unies à la passion du Christ ».

Emocinabrables sont ceux qui, prêtres et laïcs, acceptent de prolonger la mission aimante et souffrante du Christ-Jésus. Avec eux, ils se retournent vers Marie pour qu'elle leur apprenne « à vivre avec foi une courageuse insertion dans l'Eglise, chacun à leur place, comme si c'est au Calvaire, avec elle, — pour que le peuple de Dieu, à travers les souffrances qui prolongent la passion de Jésus, parvienne à la gloire de la Résurrection ».

LA CONFERENCE EPISCOPALE DES USA a adopté une déclaration de 27 pages réaffirmant le maintien de la règle du célibat des prêtres.

POUR NOEL, LES PETITS FRERES DES PAUVRES lancent l'opération « Noël dans tous les cœurs », pour aider les vieillards à participer à leurs réveillons, désormais traditionnels, ou à recevoir leurs colis (Petits Frères des Pauvres, 9, rue Léchevin, Paris-11e CCP 2463-98 Paris. Un colis revient à 30 F, un réveillon à 25 F).

LA CREATION D'UN BUREAU NATIONAL POUR LES CATHOLIQUES DE RACE NOIRE a été décidée par la Conférence épiscopale des Etats-Unis réunie à Washington. Ce Bureau sera plus spécialement chargé des divers problèmes, en particulier des problèmes liturgiques, propres aux 800 000 catholiques noirs des USA qui n'ont à leur service que 165 prêtres.

LA « PASSION D'OBERAMMERGAU » NE SERA PLUS ANTISEMITE. — Le célèbre village se prépare à jouer la Passion en 1970, comme tous les dix ans, depuis des siècles. La pièce, qui dure huit heures, sera abrégée. On a supprimé du texte les passages qui tendaient à tenir les Juifs collectivement responsables de la mort du Christ.

L'Assemblée des évêques à Lourdes

UN BILAN IMPRESSIONNANT

Eglise

Le 14 novembre, à 17 h, les évêques français se sont séparés devant la grotte de Lourdes en chantant le *Credo*, après avoir émis, durant cette réunion du 10 au 14, 30 votes et rédigé 10 textes dont certains très importants. Ce bilan ne comporte pas les résultats de l'assemblée évêques-prêtres qui avait précédé l'Assemblée plénière des évêques et qui avait voté 48 orientations sur 4 dossiers différents (voir notre numéro du 10 novembre).

Ainsi, l'Assemblée plénière ordinaire de 1969 à Lourdes a accompli un travail vaste et marquant :

— La mise en œuvre au 30 novembre des nouveaux textes de la messe du rituel du mariage et de celui du baptême des petits enfants ;

— L'adoption d'un texte sur la pastorale des fiancés, le remplacement de l'enquête canonique en vue du mariage par un entretien pastoral avec le prêtre ;

— La réflexion sur la vocation et la préparation au sacerdoce des prêtres ;

— La confiance à la Mission de France et la constitution d'un groupe d'évêques pour la mission de l'Eglise ;

— La préparation d'un document de base pour les catéchismes de sixième et cinquième ;

— La publication d'un communiqué sur l'enseignement supérieur catholique et d'un autre sur les menaces qui pèsent sur l'homme et la famille ;

— Le vote d'une déclaration sur l'éducation de la foi accompagnée de deux communications, l'une relative à l'enseignement public, l'autre à l'enseignement catholique.

Sacerdoce et célibat

Le texte sur la préparation au sacerdoce insiste sur le fait que le ministère du prêtre s'enracine dans la foi à Jésus-Christ, que le sacerdoce est un don de Dieu qu'il faut savoir accueillir, et que le prêtre est envoyé à des communautés humaines.

Le document souligne la claire conscience qu'il faut prendre des engagements que le sacerdoce comporte, car les prêtres sont consacrés d'une manière permanente. Le don total du célibat consacré est, dit le texte, exigé par l'union du prêtre à Dieu et par sa consécration au service de la mission. Cet engagement libre et définitif est possible, aujourd'hui comme hier.

La déclaration concernant les nuances sur l'homme et la famille dénonce la drogue, l'érotisme et les nouvelles campagnes sur le divorce.

L'Episcopat a réaffirmé sa confiance à la Mission de France (la recherche en cours après la crise aboutira à des décisions en novembre 1970), mais il a surtout demandé qu'un groupe d'évêques (à l'intérieur du Conseil permanent sans doute) ait compétence pour développer tout ce qui touche à la mission de l'Eglise et assurer sa cohésion.

École : choix légitime et respectable

La déclaration sur l'éducation de la foi est un document capital. Pour la première fois, les évêques français déclarent officiellement ensemble que le choix de l'école par les parents, quel qu'il soit, est légitime et respectable à la condition qu'il ait été effectué en conscience et, pour les chrétiens, à la lumière de la foi.

Ce texte reconnaît la valeur de l'école publique qui a droit à l'estime des catholiques et de leurs pasteurs. Il explique comment la volonté de Dieu est rejetée lorsque des hommes cherchent la vérité et se dépassent, particulièrement au service des jeunes. Et il demande le développement des aumôneries.

Quant à l'enseignement catholique qui ne doit être ni le rival de l'autre école, ni le refuge d'un compartiment de classe, ni le simple héritage du passé, l'épiscopat demande qu'il devienne l'affaire de toute l'Eglise, et pas seulement de la hiérarchie, en laissant le maximum de responsabilités aux parents, enseignants et élèves.

Ce texte est l'application pour la France des déclarations sur la liberté religieuse et l'enseignement chrétien votées au Concile il y a quatre ans. Il a été adopté à la quasi-unanimité de l'assemblée des évêques.

Raymond MANDAILLES

Dans une école, choisie en conscience par leurs parents...

UN BESOIN « D'ESPACES VERTS » DANS L'ÉGLISE

On a besoin « d'espaces verts » dans l'Eglise. C'est le sentiment de nombreux groupes de recherches nés spontanément un peu partout au lendemain des événements de mai et de juin 1968.

Non moins spontanément, une partie de ces groupes a cherché à s'organiser à l'échelon national sous le nom de « *Concertation* » et vient de tenir à Arcis, les 15 et 16 novembre, sa première rencontre nationale.

Si on veut des « espaces verts », c'est parce que des laïcs aussi bien que des prêtres ne se sentent pas à l'aise dans les structures actuelles, ne peuvent pas s'y exprimer et s'y épanouir, d'où le besoin d'une plus grande liberté, cela malgré les instruments de dialogue mis en place depuis Vatican II.

Trop de questions n'arrivent par en fait à être vraiment entendues ni prises en considération par l'épiscopat, estiment-ils. C'est la raison pour laquelle ils ont créé ces groupes nouveaux de recherches qui sont parmi ces « espace vert » où ils ont pleine liberté de s'exprimer en acceptant leurs différences et même leurs divergences.

Une image est souvent revenue au cours de la rencontre de Paris, qui explique bien le sentiment des membres des groupes de recherches : d'une part, ils se sentent un pied dans « l'institution Eglise », et, d'autre part, un pied dans « la nouvelle Eglise ». D'où un écartèlement parfois douloureux.

Il ne s'agit certes pas pour eux de prôner de nouvelles orthodoxies ni de mettre en cause l'existence et le rôle de l'épiscopat, mais d'avoir la possibilité de vivre un pluralisme fécond. Un projet commun adopté par 70 délégués, prêtres et laïcs, qui représentaient une trentaine de groupes, définit « *Concertation* », comme un « rassemblement d'hommes et de femmes qui se reconnaissent interpellés par Jésus de Nazareth et qui, dans leur action au sein de la société » cherchent à vivre une forme d'alliance ».

P. G.

PAIX ET PAUVRETÉ

Nouvelles interventions de Paul VI

Le Pape Paul VI a prononcé depuis deux semaines plusieurs discours importants, tantôt sur les formes du renouveau — et ses difficultés — dans l'Eglise que sur la paix et la justice, dans le sens de l'Encyclique **Populorum Progressio**. Voici quelques extraits de ces allocutions :

● LES ARMES EMPÊCHENT L'AMOUR

Recevant neuf gouverneurs des Etats Unis, Paul VI a souhaité le progrès des pourparlers sur le Vietnam, en soulignant que le règlement du conflit exigerait « une procédure sérieusement méditée et responsable ».

Plaçant le problème vietnamien dans le cadre général de ceux de la paix et de la cause aux armements, le Pape a précisé : « **Les hommes ne peuvent pas s'aimer avec des armes offensives à la main. Donnez aux pays nécessiteux des armes au lieu de nourriture reviendrait à dire qu'on leur donne une pierre au lieu de pain.** »

● MALHEUR À CEUX QUI DISSIPENT

Parlant devant la 19e Assemblée générale de la FAO, il a regretté les appels de **Populorum Progressio** en déclarant :

« **Malheur à tous ceux qui dissipent leurs biens et leurs revenus pour des dépenses scandaleuses, qu'il s'agisse du luxe ou de la guerre ; malheur à ceux qui jouissent égoïstement de leur richesse, sans avoir le moindre souci des pauvres, et ces pauvres ne sont pas seulement des personnes, mais des familles, des classes sociales, des peuples !** »

● L'EGLISE DES PAUVRES

S'adressant aux supérieurs généraux des Ordres religieux, Paul VI a évoqué le sens de l'effort de renouveau de ces derniers, notamment dans le domaine de la pauvreté :

« **Que rien ne fasse oublier que l'Eglise appartient à celui qui sont pauvres par leur esprit de détachement et à ceux qui expérimentent la dure réalité de la pénurie et de la souffrance.** »

● DIALOGUE ET COMMUNION

Le renouveau de la conception de l'Eglise comme communion a conduit Paul VI, lors d'une audience générale, à une réflexion sur les notions d'autorité et de dialogue. Celui-ci, a-t-il dit en substance, ne doit pas paralyser l'activité normale des chefs responsables, ni substituer comme une norme le libre examen des fidèles au jugement du pasteur. Le sens de la communion doit naturellement se concilier de la liberté personnelle et la conscience de ne pas être seuls ni anonymes.

ANNONCES LÉGALES

22 COTES-DU-NORD

SAMEDI 22 – DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1969

Etude de Me GUILLAUME, Notaire à ERQUY.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me GUILLAUME, notaire à Erquy (22), le 25 octobre 1969, enregistré à Saint-Brieuc (AC) le 5 novembre 1969, nº 1/179/1, contenant donations partage anticipé par Mme BOURGAULT-Bernard, demeurant à la veuve de M. Georges BRIEND, demeurant à Erquy, place de l'Eglise, à ses deux enfants, il a été stipulé :

1º M. Guy-Georges-Louis BRIEND, instituteur, époux de Mme Claudine BRIEND, demeurant à Erquy, place de l'Eglise, un fonds de commerce de VAISSELLERIE-FAIENCE exploité à Erquy, place de l'Eglise, connu sous le nom de « **Aux souvenirs bretons** », pour une valeur estimative de 24 000 F ;

2º Et à M. Claude-Joseph-Eugène BRIEND, employé de commerce, époux de Mme Monique NOGRAT, demeurant à Erquy, place de l'Eglise, un fonds de commerce de CAFE-GLACE exploité à Erquy, place de l'Eglise, connu sous le nom de « **Café du Centre** », pour une valeur estimative de 27 000 F.

Mme Vve BRIEND, donatrice, conservant l'usufruit de 15/12es desdits fonds, pour lesquels elle était immatriculée au Registre du Commerce de Saint-Brieuc sous le nº 56-A-300.

L'entrée en jouissance a eu lieu au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à Erquy, en l'étude de Me GUILLAUME, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour première insertion, P. GUILLAUME

Bureau fiscal et juridique LOGEAIS NATAF CARCREFF Résidence Emeraude, 2, rue de Brest, RENNES (Ille-et-Vilaine).

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date, à Saint-Brieuc, du 21 octobre 1969, enregistré à Saint-Brieuc (A. J.), le 28 octobre suivant, bordereau 307, numéro 1, M. Roger BOISARD, demeurant à la mairie, Fléron (Côtes-du-Nord), 3, rue du Rosellier, et M. Bernard BOISARD, demeurant à Saint-Brieuc, 30, rue des Trois-Frères-Le-Goff, ont apporté à la Société « **Etablissements Boisard** », Société à responsabilité limitée en formation au capital de 100 000 F, dont le siège est à Saint-Brieuc, 30, rue des Trois-Frères-Le-Goff, les éléments corporels d'un fonds de commerce de REVENDEUR EN GROS DE VINS ET SPIRITUEUX exploité à cette dernière adresse, sous le nom commercial « **Boisard** », avec clientèle et achalandage y attachés.

Cet apport a été effectué à la somme de 100 000 F et rémunéré par l'attribution à chacun des apporteurs de 500 parts sociales de 100 F chacune, il fait l'objet d'une seconde insertion dans le présent journal et d'une publication au BOAC.

Par application de l'article 7 modifié de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des apporteurs devront déclarer leurs créances dans les dix jours de la dernière en date des deux publications au greffe du tribunal de commerce de Saint-Brieuc.

Pour seconde insertion.

Etude de Me HEVIN Notaire à BREST.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me DESMIERS, notaire à Daoulas, substituant Me HEVIN, notaire à Brest, demeurant alors, le 29 octobre 1969, enregistré à Brest, (1er AC), le 3 novembre 1969, folio 80, bordereau 820/20, Mr Jacques COIREL, ingénieur et Mme Josette COBREAS, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à Brest, 107, rue Saint-Marc, ont cédé à M. Vincent MUNOZ, ingénieur, et Mme Marie-Jeanne BARRANCO, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Brest, 107, rue Saint-Marc, le fonds de commerce de « CAFE, ALIMENTATION, RESTAURANT » exploité à Brest, 107, rue Saint-Marc, moyennant le prix de 50 000 F.

Entrée en jouissance le 1er octobre 1969.

Opposition reçues en l'étude de Me HEVIN, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion : HEVIN.

ETABLISSEMENTS CHUPIN

Société anonyme au capital de 1 000 000 francs.

Siège social rue Tréguier à Brest. R. C. 58 B 111.

INSEE 742 29 019 0006

Il résulte de la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 1969 que :

1º — M. Antoine MERCIER a démissionné de ses fonctions de président directeur général et administrateur de la Société.

2º — M. Julien LANOE, administrateur, demeurant : 22, boulevard Gabriel-Guist'hau à Nantes (Loire-Atlantique) a été nommé président directeur général de la Société.

Mention des présentes sera faite au registre du Commerce de Brest.

Le Président du Conseil d'administration, J. LANOE

BEAUTE-AGENCEMENT

Société anonyme au capital de 100 000 F.

Siège social : Brest (Finistère) 6, rue Emile-Souvestre.

R. C. Brest Nº 68 B 42.

Par délibération de son Conseil d'Administration en date du 1er novembre 1969, a nommé son président, M. Le ROUX Joseph, membre, demeurant 12, rue Camille-Le-Daher à Quimerch, en remplacement de M. LE ROUX Jean, démissionnaire.

Pour insertion, LE ROUX J.

Etude de Me André DAMBRINE Notaire à PONT-AVEN (29 S)

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me DAMBRINE, notaire à Pont-Aven (29 S), en date à Pont-Aven du 27 octobre 1969, enregistré à Quimperlé le 3 novembre 1969, folio 94, case 540/21, M. François BACON et Mme Marie-Josephine BERTHOU, son épouse, demeurant ensemble à Pont-Aven, 38, rue Emile-Bernard, ont cédé à Mme Marie-Françoise Corentine NAOUR, veuve non remariée de M. Pierre LE CAM, demeurant au lieudit « Trou Dirveou », en la commune de Tourch, la licence de DEBIT DE BOISSONS à consommer sur place, exploité à Pont-Aven, 38, rue Emile-Bernard, évalué à 3 000 F.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAG en l'étude de Me DAMBRINE, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, A. DAMBRINE.

29 FINISTÈRE

Etude de Me Jean GESTIN, Notaire à BREST, 18, rue Jean-Macé

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Jean GESTIN, notaire à Brest, en date à Brest du 4 novembre 1969, enregistré à Brest, (1er AC), le 12 novembre 1969, fol. 92, bord. 538/6ff, M. Jean SIMON et Mme Monique-Yvette LE GUILLOUX, son épouse, demeurant ensemble à Mesnil-Saint-Denis, avenue de la Paix, nº 76, ont cédé à M. Joseph - Marie LE BRETON et Mme Marie BIGAUD, son épouse, demeurant ensemble à Brest, 25, rue Emile-Guimpier, le fonds de commerce de DROGUERIE - PAPIERIES PEINTS - COULEURS ET PRODUITS D'ENTRETIEN exploité à Brest, rue Anatole-France, nº 23, évalué à 30 845,78 F. Entrée en jouissance le 3 novembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième publication au BOAC en l'étude de Me GESTIN, notaire où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, J. GESTIN.

Etude de Me DU PENHOAT, notaire à MORLAIX

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me DU PENHOAT, notaire à Morlaix, en date du 30 octobre 1969, enregistré à Morlaix le 3 novembre 1969, fol. 30, bord. 1 062/20, Mme Marie-Louise GRALL, veuve de M. Léon CADZANTE, demeurant à Morlaix, 19, place Cornut, a fait donation à M. Jacques CADZANET, demeurant à Morlaix, 40, place des Otages, de ses droits dans un fonds de commerce de MERCERIE - BONNETERIE, exploité à Morlaix, 40, place des Otages, évalué pour les droits cédés, à 43 000 F. Entrée en jouissance le 1er novembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me DU PENHOAT, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Me DU PENHOAT.

Etude de Me P.-Y. de MALGLAIVE Notaire à SCAER.

UNIQUE PUBLICATION

La location-gérance consentie par M. Jacques SALAUN, propriétaire, et Mme Marie-Louise SALAUN, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Scaër, lieudit « Coadry », à Mme Maurisette TUDAL, coiffeuse, épouse de M. Denis KERHOST, électricien, avec lequel elle demeurant à Scaër, lieudit « Coadry », d'un fonds de commerce de MF de MALGLAIVE, notaire à Scaër, le 11 juillet 1969, enregistré à Quimperlé, le 17 juillet 1969, folio 76, numéro 378/8, du fonds de commerce de CAFE, EPICERIE ET DEPOT DE PAIN, exploité à Scaër, lieudit « Coadry » à près de 10 novembre 1969 par la résiliation résultant d'un acte reçu par Me de MALGLAIVE, notaire à Scaër, les 31 octobre, 3 et 5 novembre 1969, enregistré à Quimperlé, le 6 novembre 1969, folio 85, numéro 561/4.

Pour unique insertion, Me P.-Y. de MALGLAIVE, notaire

Etude de Me P.-Y. de MALGLAIVE Notaire à SCAER

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me P.-Y. de MALGLAIVE, notaire à Scaër, en date à Scaër, des 7 et 9 novembre 1969, enregistré à Quimperlé le 13 novembre 1969, fol. 85, nº 567/1, M. Jacques CADIC, propriétaire, et Mme Marie-Louise SALAUN, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Scaër, lieudit « Coadry », ont donné à bail à titre de location gérance à Mme Simone BERTHELOT, sans profession, veuve de M. Pierre BERTHELOT, demeurant à Scaër, rue Henri-Croissant, le fonds de commerce de CAFE et D'EPICERIE AVEC DEPOT DE PAIN, exploité à Scaër, lieudit « Coadry », à compter du 15 novembre 1969 pour une durée de 3, 6 ou 9 ans, sauf dénonciation, à la première période triennale.

En vertu de ce contrat Mme BERTHELOT exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, et M. et Mme SALAUN, bailleurs, ne seront tenus à aucune acte ni à aucun des engagements contractés par le preneur, et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage par des créanciers du locataire ou du gérant libre.

Pour unique insertion, Me P.-Y. de MALGLAIVE, notaire.

Etude de Me BEUZIT, Notaire à MORLAIX.

TRANSFORMATION DE SOCIETES ANONYMES EN ASSOCIATIONS REGIES PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 1969, la Société Civile Immobilière de la Roche, Société anonyme au capital de 120 F, dont le siège est à Morlaix, Venelle de la Roche, a été transformée sans création d'être moral nouveau en Association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Cette transformation a pris effet le 4 octobre 1969, date de la publication au Journal Officiel de la déclaration initiale de l'Association.

A. BEUZIT, Notaire.

Etude de Me COZIC, Notaire à LANDERNEAU

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me COZIC, notaire à Landerneau, le 8 novembre 1969, enregistré à Brest (2e AC), M. Pierre-Yves-Marie TROMIN, commerçant, et Mme Solange-Marie-Claude MASSON, son épouse, demeurant ensemble à Landerneau, 17, quai de Cornouaille, ont vendu à M. Jean-Pierre-Aylic CONSEIL, instituteur, époux de Mme Marie-Claude MOYSAN, demeurant au Moulin du Châtel, en la commune de Plounéventer-Lanhouarneau, le matériel et les droits à la circulation qui ont été reconnus à M. TROMIN par le Comité technique des transports du Finistère à Quimper, dépendant du fonds de commerce de transports publics de marchandises exploité à Landerneau, 17, quai de Cornouaille, moyennant le prix principal de 11 000 F.

Les oppositions seront reçues à Landerneau, 11, rue Traverse, en l'étude de Me COZIC, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la seconde insertion et de la publication au BOAC.

Pour première insertion.

SCAVEL

S. A. AU CAPITAL DE 415 300 F Rue Belle-Vue – BANNALEC R. C. QUIMPER - 64 B 4 INSEE - 442 29 004 0 006

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 1969, la raison sociale est devenue : SCAVEL.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du même jour, il a été apporté les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

A cet effet, ils ont arrêté et modifié les statuts qui désormais régiront la Société.

Ces statuts ont été déposés avec effet du jour où la décision a été prise au rang des minutes de Me BOULCH, notaire à Brest, et ont été régulièrement publiés.

Ce nouveau texte ne prévoyant, par rapport au texte antérieur, pas d'autres modifications que celles rendues nécessaires pour réaliser la mise en harmonie prescrite par la loi, et n'entraînant pas la création d'un être moral nouveau.

En conséquence, sont vains changement, la forme de la Société, sa durée, son siège, le montant du capital social, la personne habilitée à assurer la gérance, le droit déjà régulièrement acquis, le pouvoir que le Conseil n'est pas tenu d'avoir un commissaire aux comptes.

Pour extrait et mention, G. CHEMINANT.

Etude de Me GUERMEUR, Notaire à 29-N-BOURG-BLANC.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me GUERMEUR, notaire à Bourg-Blanc, en date à Bourg-Blanc du 5 novembre 1969, enregistré à Brest, 2e AC, le 13 novembre 1969, f° 35, bordereau 1047, M. Francis-Marie FILLIEN, boulanger, et Mme Yvonne-Perrine JOUETTE, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Milizac, ont vendu à M. Jean-Gabriel PELLEN, célibataire majeur, employé de commerce de DEBIT DE BOISSONS de quatrième catégorie exploité à Brest, section de Saint-Pierre-Quilbignon, 2, rue Pierre-Loti, moyennant le prix de 3 322 francs. Entrée en jouissance le 14 novembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me MANCIER, 5-bis, où domicile a été élu à cet effet.

Etude de Me MINGAM, notaire à PLOUDIRY

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me MINGAM, notaire à Ploudiry, en date à Ploudiry du 5 novembre 1969, enregistré à Brest (2e AC) le 17 novembre 1969, folio 32, bordereau 1 097/5, M. JAFFRES (Jules-Marie), commerçant, demeurant au bourg de Lampaul-Guimiliau, époux de Mme LOAREC (Yvonne), a cédé à M. LE BOULCH (Michel-Marie), agent commercial, demeurant à Landivisiau, avenue du Coadélan, nº 19, et M. LE BOULCH (Henri), agent commercial, demeurant à Landivisiau, rue Saint-Gamal, nº 28, le fonds de commerce d'ACHAT ET VENTE DE CUIRS, PEAUX, SUIFS ET DERIVES exploité au bourg de Lampaul - Guimiliau, évalué à 148,50 F. Entrée en jouissance le 1er novembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me MINGAM, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, MINGAM.

Etude de Me CHEMINANT, Notaire à TREGUIER.

« **MAISON JOSEPH SEVERE** » Société à responsabilité limitée au capital de 300 000 F Siège social : SAINT-POL-DE-LEON, route de Plouescat, quartier de la Gare nº 27 bis INSEE 692 29 529 0 004

Journal publicateur : Ouest-France, Edition de l'Eclaireur du Finistère du 20 novembre 1969.

MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LES NOUVELLES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES.

Suivant acte reçu par Me CHEMINANT, notaire à Tréguier, le 23 octobre 1969, enregistré à Tréguier le 3 novembre 1969, bord. 871/6, aux droits de cinquante francs, les associés ont décidé, en application de l'article 48 de la loi du 24 juillet 1966 et des textes subséquents, la mise en harmonie des statuts de la Société avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

A cet effet, ils ont arrêté et modifié les statuts qui désormais régiront la Société.

Ces statuts ont été déposés avec effet du jour où la décision a été prise au rang des minutes de Me BOULCH, notaire à Brest, et ont été régulièrement publiés.

Ce nouveau texte ne prévoyant, par rapport au texte antérieur, pas d'autres modifications que celles rendues nécessaires pour réaliser la mise en harmonie prescrite par la loi, et n'entraînant pas la création d'un être moral nouveau.

En conséquence, sont vains changement, la forme de la Société, sa durée, son siège, le montant du capital social, la personne habilitée à assurer la gérance, le droit déjà régulièrement acquis, le pouvoir que le Conseil n'est pas tenu d'avoir un commissaire aux comptes.

Pour extrait et mention, G. CHEMINANT.

Suite page 12

Télévision

INFORMATIONS TÉLÉVISÉES : Première chaîne : Flashes : 12 h 30 ; 18 h 30. Télé-Matin (dimanche) : 8 h 55. Télé-Midi : 13 h 00. Télé-Soir : 19 h 45. Télé-Nuit : fin de soirée. Actualités régionales : 19 h 00.

Deuxième chaîne : Télé-Soir couleur : 20 h 30.

DIMANCHE 23

8.00 Télé-Matin.

9.05 Tous en forme.

9.15 Emission israélite.

9.45 Présence protestante.

10.15 Cérémonies anniversaire de la libération de Strasbourg.

Discours du premier ministre.

10.40 Le jour du Seigneur.

Les émigrants en France. — *Ils sont plus de 3 millions, venus d'Afrique, d'Espagne, du Portugal, d'Italie, etc. Jean Bourdarias fait le point avec le P. Brand et Jean Bonnet, du Secours catholique.*

11.00 Messe du dernier dimanche après la Pentecôte, célébrée en l'église Saint-Bernard de la Chapelle, à Paris.

Sermon du P. Louvel. Chorale des migrants et des pâtres.

11.33 Midi moins sept, Maurice Herr et Félix Lacambre.

12.02 La séquence du spectateur.

— *La Vie conjugale. Avec Jacques Charrier et Marie-José Nat.*

— *Exodus. Avec Paul Newman et Ralph Richardson.*

— *Le Tatoué, avec Jean Gabin et Louis de Funès.*

12.30 Gutenberg.

13.15 « Thibaud », feuilleton : « Par le fer et par le feu. »

Dans cet orvedal paisible de férie où tout semble arrangé pour plaire, auprès d'un sage oublieux délonnaire et de son gendre et sombre neveu, que fait cette claire benoît norvégienne ? Celle belle invitée est simplement une orphe...

13.45 Le francophonissime, jeu.

14.15 Histoires sans paroles : « Patty et le ring. »

14.30 Télé-Dimanche, avec la participation de Sheila.

— *Base : championnat du monde poids moyen, Benvenuti - Rodriguez, à Rome.*

— *Rugby : Stade Toulousain - Biarritz, à Toulouse.*

17.15 « Pas si bête. »

Un film de Jean Berthomieu (1947), avec Bourvil, Bernard Lancret et Suzy Carrier.

Un bon petit campagnard, gauche d'apparence, mais fute d'esprit, rejoint, un beau jour, sa lointaine et noble famille parisienne. Certains représentants de cette famille aussi bien que l'entourage cachent, sous de belles manières, de vilains défauts, que le « bunet » découvrira bien vite...

(Pour tous.)

18.45 Les trois coups : Magazine du théâtre.

Occupe-toi d'Amélie, *de Georges Feydeau, avec Jacqueline Gauthier et Jean-Pierre Cassel, au Théâtre de la Madeleine.*

19.15 « Le Trésor des Hollandais », feuilleton.

20.10 Sports-Dimanche.

20.40 « Don Camillo Monseigneur. »

Un film de Carmine Gallone (1961), avec Fernandel et Gino Cervi.

Devenu Monseigneur, Don Camillo occupe un poste important au Vatican. Il regrette toujours son ancienne paroisse. Aussi, quand il apprend que Peppone, devenu le sénateur Guiseppe Botazzi, va construire une Maison du peuple sur l'emplacement d'un oratoire, il part aussitôt pour Brescello et y arrive en même temps que Peppone... La vieille querelle va reprendre...

(Pour adultes et adolescents.)

22.35 Ombre et lumière : Le monde nocturne d'Odilon Redon.

Ayant reçu en marge de tous les courants artistiques de son époque, d'Ilant inscrit en faux contre les impressionnistes, Odilon Redon reste mal connu. Bien que les nabis et, plus tard, les surréalistes l'aient salué comme un des artistes les plus importants du siècle, sa personnalité n'a pas encore trouvé sa vraie place historique...

23.20 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

RTS Promotion.

9 h : Electricité. — 9 h 30 : Dessin technique. — 10 h : Anglais. — 10 h 30 : Mathématiques pour tous. — 11 h : Législation du travail.

14.30 (c) « Le Nettoyeur. »

Un western de George Marshall (1964), avec Audie Murphy et Mara Blanchard.

Un lanceur de saloon, Dekker, tient en main une petite ville du Far-West. Le shérif qui lui tenait tête est abattu. Avec la complicité du maire et du docteur Rapp, un ivrogne est nommé à sa place. Pour le seconder, Rapp fait venir Tom, le fils du fameux Destry. La « Terreur » annonce est un homme qui prétend et prévient, mais il prouve son savoir-faire, s'il ne porte jamais d'arme, il sait à l'occasion s'en servir...

(Pour adultes et adolescents.)

16.00 (c) L'invitée du dimanche : Régine.

19.00 Actualités régionales ou court métrage.

19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

« *Boursoma* » ; « *Les aventures de Saturnin* ».

19.40 (c) Allez au cinéma, avec Pierre Tchernia.

20.05 (c) Monsieur Cinéma.

21.05 (c) Hommage à Jean Grémillon.

(c) Mondovision : Récupération de la capsule Apollo XII.

MARDI 25

12.30 Midi-Magazine.

18.15 Dernière heure.

18.20 Le Schmilblic, jeu.

18.35 Je voudrais savoir : Le traitement de la tuberculose.

18.55 « Les Pouvetofs. »

19.25 « Café du Square », feuilleton.

19.55 « Le Trésor des Hollandais », feuilleton.

20.10 Sports-Dimanche.

20.40 « Don Camillo Monseigneur. »

Un film de Carmine Gallone (1961), avec Fernandel et Gino Cervi.

Devenu Monseigneur, Don Camillo occupe un poste important au Vatican. Il regrette toujours son ancienne paroisse. Aussi, quand il apprend que Peppone, devenu le sénateur Guiseppe Botazzi, va construire une Maison du peuple sur l'emplacement d'un oratoire, il part aussitôt pour Brescello et y arrive en même temps que Peppone... La vieille querelle va reprendre...

(Pour adultes et adolescents.)

22.35 Ombre et lumière : Le monde nocturne d'Odilon Redon.

Ayant reçu en marge de tous les courants artistiques de son époque, d'Ilant inscrit en faux contre les impressionnistes, Odilon Redon reste mal connu. Bien que les nabis et, plus tard, les surréalistes l'aient salué comme un des artistes les plus importants du siècle, sa personnalité n'a pas encore trouvé sa vraie place historique...

23.20 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

RTS Promotion.

9 h : Electricité. — 9 h 30 : Dessin technique. — 10 h : Anglais. — 10 h 30 : Mathématiques pour tous. — 11 h : Législation du travail.

14.30 (c) « Le Nettoyeur. »

Un western de George Marshall (1964), avec Audie Murphy et Mara Blanchard.

Un lanceur de saloon, Dekker, tient en main une petite ville du Far-West. Le shérif qui lui tenait tête est abattu. Avec la complicité du maire et du docteur Rapp, un ivrogne est nommé à sa place. Pour le seconder, Rapp fait venir Tom, le fils du fameux Destry. La « Terreur » annonce est un homme qui prétend et prévient, mais il prouve son savoir-faire, s'il ne porte jamais d'arme, il sait à l'occasion s'en servir...

(Pour adultes et adolescents.)

16.00 (c) L'invitée du dimanche : Régine.

Chanteuse animatrice, Régine retrouve ses amis : Henri et Jacqueline Salvador, Jean-Paul Belmondo, Annie Girardot, Brigitte Kahane, Jacqueline Maillan, Michel Simon, Eddy Mitchell, Emile Stern, Serge Lama, Bourvil, Gaston Bonheur et Jean-Pierre Cassel.

18.05 Concert.

L'Orchestre national de l'ORTF, sous la direction de Jean Martinon : Sinfonietta, suite symphonique de Rimsky Korsakov.

18.55 Reportage sportif.

19.40 (c) « Voyage au fond des mers » : Le sauvetage « Rescue 1 ».

A bord du sous-marin Seaview, l'amiral Nelson et son équipage partent en expédition contre un sous-marin ennemi, dont l'objectif semble être l'assassinat et le sabotage.

La présence de celui-ci est cependant à bord, et l'équipage du Seaview ne tardera pas à découvrir le lieu de sa base secrète...

21.05 (c) Tous en scène.

Les Charlots ; la Musique principale de la marine ; Françoise Hardy ; le groupe anglais des « Yes » ; le groupe « East of Eden » ; Colin Dorcier ; Barbara Ruskin ; le Martin Circus ; les ballets Flasshaert ; le groupe anglais « Morning Cairn » ; le groupe « Jethro Tull » ; le Trio Jamet.

22.05 (c) Strasbourg : Un serment tenu.

22.20 (c) Jazz harmonie, avec le concours de Phil Woods et Melles Davis.

23.05 (c) On en parle.,

LUNDI 24

12.30 Midi-Magazine.

14.45 « Les Aventures de Till l'Espiègle. »

Un film de Gérard Philipe, avec l'auteur, Fernand Ledoux, Jean Vilar, Nicole Berger, etc.

Till vit heureux dans un petit village des Flandres, bien que son pays soit occupé par les Espagnols.

Puis un jour son père est brûlé comme hérétique et rebelle, victime de l'envahisseur. Till décide alors de quitter ses amis pour devenir le chef des « Gueux », l'armée de libération...

(Pour adultes et adolescents.)

18.05 Dernière heure.

18.20 Le Schmilblic, jeu.

18.35 Magazine féminin.

18.55 « Les Pouvetofs. »

19.25 « Café du Square », feuilleton.

20.10 « L'Homme de fer », feuilleton : « Pilote ».

21.20 « Voilà ! » : « Vers un nouveau socialisme au Danemark. »

avec *Audie Murphy et Mara Blanchard.*

Un lanceur de saloon, Dekker, tient en main une petite ville du Far-West. Le shérif qui lui tenait tête est abattu. Avec la complicité du maire et du docteur Rapp, un ivrogne est nommé à sa place. Pour le seconder, Rapp fait venir Tom, le fils du fameux Destry. La « Terreur » annonce est un homme qui prétend et prévient, mais il prouve son savoir-faire, s'il ne porte jamais d'arme, il sait à l'occasion s'en servir...

(Pour adultes et adolescents.)

16.00 (c) L'invitée du dimanche : Régine.

Chanteuse animatrice, Régine retrouve ses amis : Henri et Jacqueline Salvador, Jean-Paul Belmondo, Annie Girardot, Brigitte Kahane, Jacqueline Maillan, Michel Simon, Eddy Mitchell, Emile Stern, Serge Lama, Bourvil, Gaston Bonheur et Jean-Pierre Cassel.

18.05 Concert.

L'Orchestre national de l'ORTF, sous la direction de Jean Martinon : Sinfonietta, suite symphonique de Rimsky Korsakov.

18.55 Reportage sportif.

19.40 (c) « Voyage au fond des mers » : Le sauvetage « Rescue 1 ».

A bord du sous-marin Seaview, l'amiral Nelson et son équipage partent en expédition contre un sous-marin ennemi, dont l'objectif semble être l'assassinat et le sabotage.

La présence de celui-ci est cependant à bord, et l'équipage du Seaview ne tardera pas à découvrir le lieu de sa base secrète...

21.05 (c) Tous en scène.

Les Charlots ; la Musique principale de la marine ; Françoise Hardy ; le groupe anglais des « Yes » ; le groupe « East of

20.20 « Les Vieux. » Première partie : « La Vie n'en finit pas. »

21.40 Pour le cinéma,

— *Interviews : Fernandel, José Giovani, Marlène Jobert, Samantha Eggar.*

— *Reportage sur les films qui sortiront au bout de l'an.*

— *Films en cours de tournage : Trois hommes sur un cheval, de Marcel Moussy ; le Bal du comte d'Orgel ; Appelez-moi Mathilde.*

22.40 Les yeux de l'innocence : Les enfants et le futur métier.

Dans une école de province, des questions sont posées aux enfants sur ce qu'ils choisiront plus tard.

Suivant le sens des réponses, et aussi le conditionnement du milieu familial, des conclusions sont tirées à partir de ces réponses.

23.10 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

13.30 Cours du Conservatoire national des arts et métiers : Electronique fondamentale.

16.00 (c) Annonces la couleur.

18.00 Cours du Conservatoire national des arts et métiers.

19.00 Actualités régionales ou court métrage.

19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

« *L'univers de M. Touchatou* » ; « *Père Dodo* ».

19.40 (c) « D'Berville » (fin) : « Les honneurs de la guerre. »

20.10 (c) Sept jours de sports.

21.05 (c) Régie 4.

— *Comment les militaires américains occupent-ils leurs loisirs pendant les permissions ? Enquête à Point Fush, Saigon, Bangkok, Hong-hong et Manille.*

— *Portrait d'un propriétaire d'écurie de courses.*

22.35 Au cœur de la musique : Olivier Messiaen, Yvonne Loriod.

— Fantaisie en ré mineur, de *Mozart.*

— Lavapies (*extrait des* Iberia), *d'Albeniz.*

— *Deux études : Etude pour les arpèges composés ; Etude pour les huit doigts.*

— Le Lorio (*extrait des* Catalogues d'oiseaux), *de Messiaen.*

MERCREDI 26

12.30 Midi-Magazine.

18.15 Dernière heure.

18.20 Le Schmilblic, jeu.

Programmes du 23 au 30 nov. 1969

18.35 Bricolage.

L'émission de Jacques Locquin est consacrée aujourd'hui à deux sujets précis pour le 5 et le 19 novembre mais qui ne purent être traités faute de temps :

— Pose des tissus en grande largeur.

— La réfection des meubles anciens.

— Les faux plafonds.

18.55 « Les Pouvetofs. »

19.25 « Café du Square », feuilleton.

19.55 « Le Trésor des Hollandais », feuilleton.

20.10 Sports-Dimanche.

20.40 « Don Camillo Monseigneur. »

Un film de Carmine Gallone (1961), avec Fernandel et Gino Cervi.

Devenu Monseigneur, Don Camillo occupe un poste important au Vatican. Il regrette toujours son ancienne paroisse. Aussi, quand il apprend que Peppone, devenu le sénateur Guiseppe Botazzi, va construire une Maison du peuple sur l'emplacement d'un oratoire, il part aussitôt pour Brescello et y arrive en même temps que Peppone... La vieille querelle va reprendre...

(Pour adultes et adolescents.)

22.35 Ombre et lumière : Le monde nocturne d'Odilon Redon.

Ayant reçu en marge de tous les courants artistiques de son époque, d'Ilant inscrit en faux contre les impressionnistes, Odilon Redon reste mal connu. Bien que les nabis et, plus tard, les surréalistes l'aient salué comme un des artistes les plus importants du siècle, sa personnalité n'a pas encore trouvé sa vraie place historique...

23.20 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

RTS Promotion.

9 h : Electricité. — 9 h 30 : Dessin technique. — 10 h : Anglais. — 10 h 30 : Mathématiques pour tous. — 11 h : Législation du travail.

14.30 (c) « Le Nettoyeur. »

Un western de George Marshall (1964), avec Audie Murphy et Mara Blanchard.

Un lanceur de saloon, Dekker, tient en main une petite ville du Far-West. Le shérif qui lui tenait tête est abattu. Avec la complicité du maire et du docteur Rapp, un ivrogne est nommé à sa place. Pour le seconder, Rapp fait venir Tom, le fils du fameux Destry. La « Terreur » annonce est un homme qui prétend et prévient, mais il prouve son savoir-faire, s'il ne porte jamais d'arme, il sait à l'occasion s'en servir...

(Pour adultes et adolescents.)

16.00 (c) L'invitée du dimanche : Régine.

Chanteuse animatrice, Régine retrouve ses amis : Henri et Jacqueline Salvador, Jean-Paul Belmondo, Annie Girardot, Brigitte Kahane, Jacqueline Maillan, Michel Simon, Eddy Mitchell, Emile Stern, Serge Lama, Bourvil, Gaston Bonheur et Jean-Pierre Cassel.

18.05 Concert.

L'Orchestre national de l'ORTF, sous la direction de Jean Martinon : Sinfonietta, suite symphonique de Rimsky Korsakov.

18.55 Reportage sportif.

19.40 (c) « Voyage au fond des mers » : Le sauvetage « Rescue 1 ».

A bord du sous-marin Seaview, l'amiral Nelson et son équipage partent en expédition contre un sous-marin ennemi, dont l'objectif semble être l'assassinat et le sabotage.

La présence de celui-ci est cependant à bord, et l'équipage du Seaview ne tardera pas à découvrir le lieu de sa base secrète...

21.05 (c) Tous en scène.

Les Charlots ; la Musique principale de la marine ; Françoise Hardy ; le groupe anglais des « Yes » ; le groupe « East of

20.30 (Mus.) La musique ancienne dans le monde.

Au programme : Concerto en ut majeur Bwv, baritton et orchestre (*Haberl*) ; Concerto pour basson et orchestre (*Orozco*) ; Cantate profane (*Handel*).

20.45 (Cult.) « Les Oiseaux migrateurs ».

Pièce de Catherine Paysan. — Pour cacher les traces qualifiées, la jeune épouse de la condition humaine, les marchands de la vie, trois femmes organisent chaque mercredi soir une soirée où s'affrontent à concertez.

Mardi 25

17 h (Mus.) Délassements comiques.

Le Barbier de Séville, de Paisiello. Avec Rosalia Amiata, Nicola Monti, Rolando Panerai, Renato Capecchi. Collegium Musicum Italicum et Virtuosi di Roma.

18.15 (Cult.) Les grandes avenues de la science.

Au cours de cette émission, nous tenons commencer se construisent l'usine, l'électricité et la quantité de renseignement, et comment, grâce à ces procédés, on peut résoudre des problèmes de physique.

20.25 (F.-L) Mystère.. mystère.

Dans la poche du loup, de G.-C. Bonner. — *Un couple comme tant d'autres. Lui, attend la retraite. Elle, repère l'argent. Un coup de téléphone, et l'aventure s'engage dans la nuit.*

21.10 (Mus.) Orchestre philharmonique de l'ORTF.

Concert public donné sous la direction de René Klopfenstein, avec le concours de Gérard Poulet, pianiste : Ouverture pour scène et orchestre (*Tchaikovsky*).

Mercredi 26

16.10 (L-V.) Football.

Retransmission en direct de la rencontre de Coupe d'Europe des clubs champions (8e de finale) contre Saint-Etienne et A. Lens » de Varsovie. Au match-aller, 2 buts à 1 pour les champions de Pologne.

20.25 (F-1.) La tribune de l'Histoire.

Aujourd'hui : « La fin de Sikorski ». — Le général Sikorski était, durant la Seconde Guerre mondiale, le premier ministre du gouvernement polonais en exil. En 1943, il se rendit au Proche-Orient, où il trouva la mort dans des circonstances encore mystérieuses. Le corps expédition-naire polonais, qu'il avait formé le 4 juillet 1942, fit route à Gibraltar pour quelques heures. En repartant, un avion tomba en mer.

21 h (Mus et Cult.) Orchestre national.

*Concert donné au Théâtre des Champs-Elysées sous la direction d'Eugen Jochum, avec le concours de Wilhelm Kempff, pianiste : « Concerto pour piano, hautbois, ; et Concerto pour piano et orchestre (*Tchaikovsky*).*

Jeudi 27

15.15 (Cult.) Prestige du théâtre.

L'émission consacrée aujourd'hui à Charles Dullin se décompose ainsi : Portrait de Charles Dullin par lui-même et par les autres ; idées de Dullin sur le théâtre à travers ses écrits et des témoignages divers ; montage d'extraits de Dullin.

20 h (Mus. et Cult.) « La Métamorphose ».

D'après le roman de Kafka. — Les événements se déroulent dans un milieu petit bourgeois. Le commis voyageur Grégoire Samsa, soutien de sa famille, est heureux de pouvoir pourvoir à sa tour les moyens de continuer à couler le calme. Au terme d'une nuit troublée par d'effrayants cauchemars, Grégoire se trouve métamorphosé en insecte monstrueux.

21.15 (Mus.) Soirée lyrique.

Deux œuvres de Stravinsky : les Noces et le Rossignol, chantées par le compositeur. Avec Richard Allen, Regina Sarfaty, Lorna Haywood, Joseph Oliver, Mert Grist, Donald Graham.

Vendredi 28

17 h (Cult.) Les chasseurs de son.

Le magnétophone est définitivement entré dans les mœurs. Un tel polaroïd une sélection internationale d'enregistrements qui illustre l'évolution développé entre chasseurs de son de deux pays et l'apport très positif qu'ils peuvent fournir aux radiodiffusions.

20 h (Cult.) « Le Revizor ».

Opéra-comique de Gogol, musique de Ferdinand Hérold. L'inspecteur enquête par le gouverneur général, qui le prend donc une petite ville un curé d'arrêter un aventurier endetté.

18.35 « Parlons chasse » : « Les chiens de chasse. »

18.55 « Les Aventures de Babar. »

19.25 « Café du Square », feuilleton.

20.20 « Au théâtre ce soir » : Caroline a disparu.

Comédie d'André Roussel et Jean Vulmy. A 4 heures du matin, dans son bel appartement du 16e, Mme Jean-Marie Blanchet (née Perrier-Garrois), de la banque Perrier-Garrois, constate avec effroi que sa fille Caroline n'est pas encore rentrée de la surprise-partie où elle est allée à 9 heures du soir, en compagnie de son frère Christian. Quand la jeune fille arrive, la coiffure défaite et la robe déchirée, elle avoue à ses parents que l'irréparable est accompli... Mais il ne s'agit que d'une stratagème...

Avec : Gisèle Casadesus, Colette Blanchet ; Jean Degrave, Jean-Marie Blanchet ; Daniel Ristère, Christian Blanchet ; Nicole Calfan, Caroline Blanchet ; Fred Pasquali, le baron Reps ; François Nocher, Olivier de la Guérinière ; Fée Calderon, Pilar, etc.

22.50 Concert.

L'Orchestre national de l'ORTF, sous la direction de Janos Ferencsik, exécute la Symphonie en sol mineur, de Mozart.

23.20 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

13.30 Cours du Conservatoire national des arts et métiers : Electronique fondamentale.

18.00 Cours du Conservatoire national des arts et métiers : Initiation aux mathématiques modernes.

19.00 Actualités régionales ou court métrage.

19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

« *Le pressentiment* » ; « *Pirouli et ses amis* ».

19.40 (c) Jouez sur deux tableaux : « Tableaux à peindre ».

20.10 (c) L'amour de l'art.

21.05 (c) Dim, dam, dom 70.

— *Une comédie musicale « Germaine-Montparnasse ».*

Avec Anna Karina, Jo Dassin, Michel Fugain, Gilles Marshall et Martine Habib, Patrick Loubier, Vigon, Hippolito, Michel Delpech, Ula Dieng, Brahim Mac King.

— *Face à face : Nicole Duclos, Colette Besson.*

— *Court métrage. Adaptation très libre d'une nouvelle d'Edgar Poe : le Portrait ovale.*

22.05 (c) « Lumière d'été. »

Un film de Jean Grémillon (1941), avec Madeleine Robinson et Pierre Brasseur.

Dans le décor de montagne, trois hommes se disputent une femme avec violence. Amours libres, adultère et meurtre.

(Pour adultes.)

SAMEDI 29

9.00 RTS Promotion.

12.30 Midi-Magazine.

13.30 Magazines artistiques régionaux.

14.00 RTS Promotion.

15.00 Reportage sportif.

15.45 Samedi et Cie.

15.55 Reportage sportif.

16.45 Samedi et Cie (suite).

17.30 Dernière heure.

17.35 Le schmilblic (jeu).

17.50 Chefs-d'œuvre en péril : Venise.

18.55 « Les Aventures de Babar. »

19.25 Accordéon-variétés : Joël Rossi et Lucien Attard.

20.20 Cavalier seul.

21.45 « Le tribunal de l'impossible » : « La passion d'Anne-Catherine Emmerich. »

22.35 Débat à propos de l'émission « La passion d'Anne-Catherine Emmerich ».

23.10 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

16.00 et 18.00 (c) Annonces la couleur.

19.00 Actualités régionales ou court métrage.

19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

« *Le tour du monde des marionnettes* » ; « *Petit poisson, mon ami* » ; « *Père Dodo* ».

19.40 (c) Contes fantastiques : « Le Postillon », de Claude Seignolle.

Les hasards du service amènent un bel officier à tomber dans un poste de diligence installé en pleine steppe. Il fomente amoureux de la fille du postillon et l'emmène avec lui à Saint-Pétersbourg. Le vieux, humilié et abandonné, devient fou.

20.10 (c) Des chevaux et des hommes.

21.05 (c) « Musicolor » : La péninsule ibérique.

Avec Amalia Rodriguez, Luis Mariano, Rosa Rettz, Jacqueline François, Henri Genès, le Ballet pilote de Lélo de France.

22.05 (c) « Chapeau melon et bottes de cuir » : « Un dangereux marché ».

Pour arriver à lutter contre les trafiquants d'armes, Steed se fait passer pour l'un d'eux aux yeux de plus féroce de la bande, le colonel Mangus.

Une fiancée s'attendant et de dates s'entraînent...

22.55 (c) « Une famille nommée Roparte » : Murat.

23.25 (c) On en parle.

DIMANCHE 30

PREMIERE CHAINE

11 h : Messe célébrée en la chapelle des Pères Jésuites, rue de Sèvres, à Paris. 12 h 15 : Angelus. Message à Washington, film avec Basil Rathbone. (Pour adultes et adolescents.)

20 h 45 : Autopsie d'un meurtre, film avec James Stewart et Lee Remick. (Pour adultes.)

DEUXIEME CHAINE

14 h 15 : Le Barbare et la Gheisa, film avec John Wayne et Eiko Ando. (Pour tous.)

16 h : L'inédit du dimanche : Le centenaire Frederico Fellini.

21 h : La Fête de Gion, film japonais en version originale. (Pour adultes.)

Radio-sélection

ÉMISSIONS RÉGULIÈRES

Inter-Services

FRANCE-INTER met à la disposition de ses auditeurs plusieurs services de renseignements auprès desquels on peut aussi se renseigner directement par téléphone, en dehors des heures d'intervention à l'antenne.

INTER-EMPLOI : En semaine 6.45. Tél. : 224-36-17 ou 224-36-20.

INTER CONSOMMATEURS : En semaine, vers 9.5. Tél. : 224-56-91.

INTER-SERVICE RURAL : En semaine, 12.39 (Inter-Variétés), **Dimanche, 8.35** (Dimanche à la campagne. **Tél. 224-38-97.**

INTER-SERVICE JEUNES : En semaine, 7 h 741. : 224-36-60 et 224-36-66.

METEO : 6.59, 7.59 (sauf dimanche), 11.59 et 19.59.

INTER-SERVICE ROUTE : En semaine, 1.15, 4.45 (13.5 le vendredi), 5.50, 7.55, 11.57, 20.20, 18, dimanche, 1.15, 4.45, 5.50, 8.56, 11.57, 15 h, 16 h, 17 h, 18 h, 18 h 30.50. Tél. 224-32-30.

INTER-NUIT : 1 h à 5 h.

INTER-SERVICE SOCIAL : En semaine, 6.16, 741. : 224-38-17.

INTER-BOURSE : En semaine, 12.55.

France-Musique

DIMANCHE

7 h Nos disques sont les vôtres. — 7.30 Informations. — 8 h Contemporaines disophiles. — 10.30 Actualité du microsillon. — 12.35 Informations. — 12.40 Sur les deux voies. — 13.15 Concert symphonique. — 17.45 Concert. — 19.30 Informations. — 19.35 Rendez-vous avec le jazz. — 20.30 Beethoven en stéréophonie. — 22 h Reprises symphoniques. — 23.15 Musique pour vos images.

SEMAINE (sauf samedi)

7 h Matinales. — 7.30 Informations. — 7.35 Prélude pour vous. — 8.25 Informations musicales. — 8.30 La musique et les musiciens. — 10 h Que savons-nous de... — 11.30 Nos disques sont les vôtres. — 12.30 Informations. — 12.35 Disjeuner-concert. — 13.30 Les inédits. — 18.30 Le club du jazz. — 19 h Informations. — 20.30 Grande musique.

SAMEDI

7 h Singuliers contrastes. — 7.30 Informations. — 8.30 L'âge d'or du romantisme. — 10 h Pour l'amateur de stéréophonie. — 11 h Invitation au concert. — 12.30 Informations. — 12.40 Guitare. — 13 h Actualités d'hier. — 14 h Vous commandez demain. — 15.30 Evénements musicaux. — 16.35 Démonstration stéréophonique. — 17.30 Récital d'orgue. — 18 h Récital d'orgue. — 19.30 Récital de piano. — 19 h Informations. — 19.15 Jazz. — 20 h Esquisses. — 20.30 Concert. — 22 h Transformations musicales.

France-Culture

DIMANCHE

7.30 Informations. — 7.35 Réveil musculaire. — 8 h Orthodoxie et christianisme oriental. — 8.30 Bonjour Dieu gloria. — 11 h Regards sur la musique. — 12.30 Informations. — 12.37 Concert. — 19.30 Informations. — 20.15 Atelier de création. — 23 h Tels qu'en eux-mêmes.

SEMAINE

7 h Réveil musculaire. — 7.30 Informations. — 8 h Culture française. — 8.15 Les matinées de France-Culture. — 12.30 Informations. — 13.15 Panorama culturel de la France. — 18 h Notre temps. — 19 h Informations. — 23 h Un livre, des voix.

Dimanche 23

12 h (Cult.) Magazine des arts traditionnels.

Aujourd'hui : « Le folklore de la Corse » ; Chansons sans chansons de corsaires, Contes de la Castagniccia ; Ou'ne fois di ; O Barbara Furtuna ; Nonna Nanna (berceuse) ; U sacco ; Dio vi salvi regina.

14.05 (Cult.) « Saul ».

Pour le centenaire de la naissance d'André Gide, la Comédie-Française présente cette tragédie en cinq actes de l'époque biblique à été traité avec la plus grande liberté. Dans cet ouvrage, Gide a voulu montrer le chemin par de ses œuvres précédentes pour adopter le genre analytique depuis lequel, le plus en plus, le simple exposé des faits sera remplacé par le développement de réflexions et d'arguments ayant trait à la morale.

16.30 (Cult.) « Alexandre Bis ».

Opéra bouffe en un acte, de Warnotte, musique de Marcel Journet. Avec Claudine Collard, Berthe Rol, Rinck Arnaud, Gérard Friedman et l'Orchestre lyrique de l'ORTF.

17.45 (Mus.) Festival de Besançon.

Récital de chant donné au Parlement par Isabel Rioux. Œuvres de Vivaldi, Scarlatti, Mozart, Schubert, Brahms, Wolf, Rodrigo, Garat, Delibes, Leon, Tariso.

17.45 (Cult.) Pouvoirs de Beethoven.

En écrivant son livre Pouvoirs de Beethoven, en 1936, l'écrivain suisse Emmanuel Buenzod n'a pas eu le disposable de composer après cent autres un ouvrage bourré de faits, de précisions chronologiques et anecdotiques. Son point de vue n'est pas celui du musicologue ; il cherche simplement à cerner qui connaissent l'essentiel de la vie et de l'œuvre de Beethoven.

18.45 (Cult.) Festival de Salzbourg.

Concert consacré à des œuvres de Ludwig Van Beethoven, ténor, et sous la direction de Peter Schreier, ténor, et Rudolf Dunckel, pianiste.

20.40 (L-V.) « Les Confidences à Sophie ».

Lisolette, princesse polonise, était turbulente, fantasque, emportée. Elle aimait lire, rêver, romancer. Son intelligence, tout, à la vérité et au songe, la bonté et la haine. Elle était adorée toujours... Ces pages des récits, des documents souvenirs de son ouvrage, tel est le propos de cette émission. Aujourd'hui : Jeunesse de Beauharnais.

12.15 (Cult.) « Entretiens ».

A l'occasion du 50e anniversaire de la mort de Gérard Philipe survenue le 25 novembre 1959, France-Culture diffuse durant la semaine de ce mardi du 24 au 28 novembre, une série de six entretiens avec Anne Philipe, son épouse.

Lundi 24

16 h (F.-1.) « La petite histoire des grandes dames ».

Reconstituer la personnalité d'une femme célèbre par des témoignages, des lettres, des documents souvenirs, des récits, des documents souvenirs de son ouvrage, tel est le propos de cette émission. Aujourd'hui : Josephine de Beauharnais.

12.15 (Cult.) « Entretiens ».

A l'occasion du 50e anniversaire de la mort de Gérard Philipe survenue le 25 novembre 1959, France-Culture diffuse durant la semaine de ce mardi du 24 au 28 novembre, une série de six entretiens avec Anne Philipe, son épouse.

20.30 (Mus.) La musique ancienne dans le monde.

Au programme : Concerto en ut majeur Bwv, baritton et orchestre (*Haberl*) ; Concerto pour basson et orchestre (*Orozco*) ; Cantate profane (*Handel*).

20.45 (Cult.) « Les Oiseaux migrateurs ».

Pièce de Catherine Paysan. — Pour cacher les traces qualifiées, la jeune épouse de la condition humaine, les marchands de la vie, trois femmes organisent chaque mercredi soir une soirée où s'affrontent à concertez.

Mardi 25

17 h (Mus.) Délassements comiques.

Le Barbier de Séville, de Paisiello. Avec Rosalia Amiata, Nicola Monti, Rolando Panerai, Renato Capecchi. Collegium Musicum Italicum et Virtuosi di Roma.

18.15 (Cult.) Les grandes avenues de la science.

Au cours de cette émission, nous tenons commencer se construisent l'usine, l'électricité et la quantité de renseignement, et comment, grâce à ces procédés, on peut résoudre des problèmes de physique.

20.25 (F.-L) Mystère.. mystère.

Dans la poche du loup, de G.-C. Bonner. — *Un couple comme tant d'autres. Lui, attend la retraite. Elle, repère l'argent. Un coup de téléphone, et l'aventure s'engage dans la nuit.*

21.10 (Mus.) Orchestre philharmonique de l'ORTF.

Concert public donné sous la direction de René Klopfenstein, avec le concours de Gérard Poulet, pianiste : Ouverture pour scène et orchestre (*Tchaikovsky*).

Mercredi 26

16.10 (L-V.) Football.

Retransmission en direct de la rencontre de Coupe d'Europe des clubs champions (8e de finale) contre Saint-Etienne et A. Lens » de Varsovie. Au match-aller, 2 buts à 1 pour les champions de Pologne.

20.25 (F.-1.) La tribune de l'Histoire.

Aujourd'hui : « La fin de Sikorski ». — Le général Sikorski était, durant la Seconde Guerre mondiale, le premier ministre du gouvernement polonais en exil. En 1943, il se rendit au Proche-Orient, où il trouva la mort dans des circonstances encore mystérieuses. Le corps expédition-naire polonais, qu'il avait formé le 4 juillet 1942, fit route à Gibraltar pour quelques heures. En repartant, un avion tomba en mer.

21 h (Mus et Cult.) Orchestre national.

*Concert donné au Théâtre des Champs-Elysées sous la direction d'Eugen Jochum, avec le concours de Wilhelm Kempff, pianiste : « Concerto pour piano, hautbois, ; et Concerto pour piano et orchestre (*Tchaikovsky*).*

Jeudi 27

15.15 (Cult.) Prestige du théâtre.

L'émission consacrée aujourd'hui à Charles Dullin se décompose ainsi : Portrait de Charles Dullin par lui-même et par les autres ; idées de Dullin sur le théâtre à travers ses écrits et des témoignages divers ; montage d'extraits de Dullin.

20 h (Mus. et Cult.) « La Métamorphose ».

D'après le roman de Kafka. — Les événements se déroulent dans un milieu petit bourgeois. Le commis voyageur Grégoire Samsa, soutien de sa famille, est heureux de pouvoir pourvoir à sa tour les moyens de continuer à couler le calme. Au terme d'une nuit troublée par d'effrayants cauchemars, Grégoire se trouve métamorphosé en insecte monstrueux.

21.15 (Mus.) Soirée lyrique.

Deux œuvres de Stravinsky : les Noces et le Rossignol, chantées par le compositeur. Avec Richard Allen, Regina Sarfaty, Lorna Haywood, Joseph Oliver, Mert Grist, Donald Graham.

Vendredi 28

17 h (Cult.) Les chasseurs de son.

Le magnétophone est définitivement entré dans les mœurs. Un tel polaroïd une sélection internationale d'enregistrements qui illustre l'évolution développé entre chasseurs de son de deux pays et l'apport très positif qu'ils peuvent fournir aux radiodiffusions.

20 h (Cult.) « Le Revizor ».

*Opéra-comique de Gogol, musique de Ferdinand Hérold. L'inspecteur enquête par le gouverneur général, qui le prend donc une petite ville un curé d'

LES CINQ DÉPARTEMENTS BRETONS FER DE LANCE DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND OUEST

proclament ensemble les maires de Nantes et de Rennes à la Journée mondiale de l'urbanisme

Pour le cinquième fois, le 8 novembre a été marqué par le Jour mondial de l'Urbanisme. Un urbaniste de Buenos-Aires, Carlos Della Paolera, émet aux prises depuis 1934 avec une métropole au monstrueux développement, déconcerté l'espace rural, prenant un caractère inhumain. Paris, depuis 1950, préparait son premier plan d'aménagement tous à cette gangrène qui pénètre tout pour y porter remède, toute la banlieue proche ou lointaine de la capitale.

Paolera voulait alerter tous ses amis urbanistes et les rallier sous un emblème international : air, soleil, végétation, et le 8 novembre 1950 eut lieu la première mondiale ; ce jour-là, dans le monde entier, les urbanistes se réunissent et vivent, ensemble, les problèmes de la vie dans les agglomérations humaines, mesurant à cette occasion leurs progrès respectifs. La bonne idée d'organiser jusqu'ici les rencontres à Paris ou dans une ville de province.

Pour la première fois en France à l'occasion du vingtième anniversaire, les réunions ont « éclaté » dans les huit métropoles d'équilibre : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Pont-à-Mousson, Strasbourg, Toulouse, auxquelles ont été ajoutés Rouen et Orléans et les services régionaux du ministère de l'Equipement qui organisé ces manifestations.

La métropole d'équilibre au service de la région

A Nantes, dans les salons Mauduit, près de deux cents participants des régions de Bretagne et Pays de Loire ont abordé, avec une franchise parfois rude, les vastes problèmes posés aux urbanistes. L'attention s'est portée sur le rôle des métropoles d'équilibre, et plus particulièrement sur le cas de Nantes-St-Nazaire. Les interventions des deux maires, celui de Nantes M. André Morice, et celui de Rennes, M. Henri Fréville, allaient donner de la vigueur à la journée et un caractère de nouveauté aux relations des deux grandes rivales bretonnes.

Dans le premier exposé de la journée M. Morice présentait un premier volet : *les métropoles d'équilibre au service de la région.* « Il ne s'agit pas d'en faire une entité orgueilleuse mais l'ouvrir à plus efficace au service de la région, non une institution réalisée pour se servir mais pour servir. » Elle, sont créées pour être des éléments déterminants de *l'aménagement du Territoire.*

Cette expression fut lancée en 1950 par une brochure de M. Eugène Claudius-Petit. Les études d'aménagement urbain avaient montré la nécessité de disposer, en vue de l'établissement des plans d'urbanisme, de vues d'ensemble actuelles et prospectives, sur la place tenue par chaque agglomération dans sa région, et par la région dans la nation. 56 % du territoire national situés à l'ouest d'une ligne Le Havre-Marseille, occupés que par 37 % de la population. Précisément les huit métropoles d'équilibre doivent faire équilibre au « monstre » parisien qui atteindra les 12 millions dans quinze ans.

M. Morice en propose une définition : « *On peut dire que la métropole d'équilibre est un grand centre provincial, qui sont d'un pouvoir économique, administratif ou culturel tel qu'il évite tout recours gaullistes à la capitale, donne une vie nouvelle, par rayonnement et stimulation, relayé par des centres intermédiaires à une vaste zone territoriale et constitue par la même un pôle de fixation et d'énergie pour l'ensemble de la population régionale.* »

Les villes de la région face à la métropole

Le deuxième volet est dressé avec mordant par un architecte angevin M. S ornet : *les villes de la région face à la métropole.* Puisse ce rôle si bien défini correspondre à la réalité ! La vie régionale ne s'est engagée qu'à cheche-pied dans l'avenir ; Il y a trop de vieilles forces, des forces d'inertie qui bloquent l'évolution, refoulent l'innovation. Pourtant les hommes ont de nouveaux besoins.

Au départ les portraits font contraste : Nantes a reçu avec son titre de métropole, un cadeau empoisonné. Ce peut être un atout c'est aussi un charge ; Nantes n'avait pas d'université, pas de recherche, pas de tertiaire supérieure. Et la Bretagne ? Dans le jeu régional, l'erreur la comparse au mort du bridge ; pourtant la Bretagne en plein développement était peu encline à se tourner vers Nantes.

Par ailleurs le développement des ports de la mer du Nord, l'importance du Bassin parisien, celle aussi des pays centres du marché européen assez éloignés, constituent autant de handicaps. Mais Nantes-St-Nazaire doit jouer sa façade atlantique et son cadre de vie attractif. Son titre blanc publié par l'OREAM (organisation d'études d'aménagement de l'aire métropolitaine) intéresse 78 communes de l'estuaire de la Loire.

Un professeur, M. Vigarié, présente les grands thèmes d'aménagement retenus comme possibles dans ce livre blanc : un centre directionnel localisé sur Nantes, un port poly-industriel à Montoir, *accessible* aux navires de 220 000 tonnes, une plate-forme pétrochimique, un complexe de liaisons ferroviaires et routières puissantes, routières et interrégionales, dont le franchissement aval de l'estuaire, un aérodrome de classe internationale (la carte le représente tout près de Nantes et les Bretons auront bien des kilomètres à faire pour l'atteindre !), un ensemble coordonné d'équipements de loisirs.

Le moins rassurant c'est la conclusion du professeur : la rénovation nécessaire sera lente et longue, il faudra *une génération* pour la mettre en œuvre. Alors l'Ouest n'arrivera-t-il pas trop tard ? Lorsque les grands projets de Basse-Seine et de Fos-Méditerranée seront faits, restera-t-il quelque chose ?

L'an 2001 est toutefois dépeint avec optimisme par le président de la Jeune Chambre économique de Nantes, qui voit même alors sa métropole comme une ville de 750 km de long et de 140 de large ! Il a oublié de préciser la hauteur ! Il voit Rennes à un quart d'heure par l'autoroute, etc. Science et fiction se mêlent sans que l'urbaniste n'en soit davantage précisé pour cette métropole devenue mégapole.

L'urbanisme est régulateur

« Conditions et limites d'un urbanisme commercial, un tournant dans l'aménagement du territoire et dans la vie des collectivités locales », tel était le titre de la dernière conférence. Pour M. Fréville qui traite le sujet, le commerce de masse, les grandes surfaces doivent harmonieusement s'intégrer à l'ensemble urbain.

L'eau, l'assainissement, la voirie, le commerce, l'équipement culturel, les écoles, etc., sont autant de réalisations complémentaires que l'urbanisme doit concevoir. L'urbanisme est global et il doit être RÉGULATEUR de tout : c'est la condition du progrès de la société dans le respect de la liberté des entreprises et des individus. La réglementation des foires et marchés au XVIII^e^ siècle était aussi nécessaire que celle du commerce de Pergame ou de Rome.

Dans la France contemporaine, il faut attendre la circulaire Fontanet-Sudreau, du 24 août 1961, pour adapter les techniques et l'espace aux besoins. Elle vise à la prise en compte de l'équipement commercial dans les plans d'urbanisme et dans les dossiers de lotissement et de groupes d'habitation ». Tout récemment, une autre circulaire interministérielle, celle du 29 juillet 1960, sur *la place de l'équipement commercial dans le développement urbain*, pose un certain nombre de règles salutaires qui commencent seulement à avoir leurs effets et qui ne pourront pas ne pas prendre d'extension.

La régulation suppose un arbitrage, et ce ne peut être en effet que la puissance publique. L'Etat et les collectivités locales qui l'assurent. Mais l'apparition des hypermarchés, hors des zones à habiter denses, dans des sites souvent très excentriques, provoque des réactions en chaîne de tous ordres qui risquent de mettre en cause les principes les plus établis.

C'est dans le domaine des finances locales que la répercussion devrait être la plus grande et la plus rapide, la réforme surtout de la patente, que le maire accuse d'être un impôt injuste. Les *implantations sauvages* d'hypermarchés montrent que l'espace n'est pas assez organisé à l'extérieur des villes. Si aux États-Unis, on en Suède, ces formules commerciales ont trouvé leur place c'est que la Législation fiscale n'est pas du tout celle de la France.

Selon M. Fréville, l'apparition de ces très grandes surfaces commerciales risque de faire plus pour le fédéralisme intercommunal et la naissance de nouvelles entités locales que tout autre chose. « *Les implantations sauvages aboutiront pres-que automatiquement à convaincre de nombreuses collectivités locales de s'unir en grands syndicats intercommunaux, à compétence étendue, en districts urbains, en communauté urbaines, en unités de gestion... pour pouvoir demeurer maîtresse de l'espace, éviter la dispersion irrationnelle des revenus et y substituer la solidarité dans la solidarité.* »

Dans sa conférence du matin, M. Morice avait abordé, quant à lui, la solidarité à l'échelon de la région, mais d'une grande région.

éléments de l'organisation urbaine

pour que les habitants de la première ville puissent aller travailler chez Citroën, à Rennes, ou que des Rennais viennent s'employer dans les chantiers navals nantais, dans des conditions de commodité et de rapidité égales à celles dont beaucoup d'entre eux disposent actuellement en travaillant dans leurs villes respectives ? Mais aussi, dans une telle hypothèse, on aperçoit assez tout ce qu'a d'incongru le fait que Rennes et Nantes soient dans deux régions différentes et séparées par une frontière !

A tout ceci qui plaide en faveur de la grande région, on objectera deux considérations :

— La première, c'est que la réforme serait peu sérieuse qui, d'une centralisation traditionnelle excessive, nous conduirait d'un coup à la création de vingt et une assemblées régionales ;

— La deuxième, c'est que la petite région n'est pas à la taille européenne et qu'aussi bien la Communauté européenne a proposé de découper la France en neuf régions « dans le but d'équilibrer les régions françaises avec celles qui existent chez ses partenaires européens ».

Les huit métropoles d'équilibre et Paris correspondent, avait-il besoin de le souligner, à ces neuf régions. »

En attendant le pas de trois

C'est dans le hall d'attente du Musée des beaux-arts que se terminait la journée. L'heure des échanges de compliments ne fut pas la plus banale. Arborant une cravate gren ha du, rayée blanche et noire, comme le dragon breton, le maire de Nantes reformait ses vœux d'une grande région, étendue aux Pays-de-Loire, Nantes-Saint-Nazaire est prête à jouer son rôle de métropole ; contrairement, elle a rattrapé son retard, elle est assez forte pour parler avec Rennes. Pour bien marquer cette « amitié », il offre le mérro à son pair.

Le maire de Rennes se félicite à son tour de l'atmosphère de cette rencontre. Il accepte de grand cœur que Nantes soit métropole d'équilibre. Rennes, désormais, est assez forte pour parler avec Nantes ; menace de l'arrivée des grandes écoles décentralisées, elle est plus sûre de son devenir. Lui aussi se montre favorable à une grande région, aux limites encore très floues, étendue, vaste douze, à... la Basse-Normandie.

Pour la première fois, les deux élites dirigeant ensemble que les cinq départements bretons sont le fer de lance du développement d'un grand Ouest Une ambre, cependant, assombrit, nationale, ce tableau quelque peu idyllique, une absence, celle de Brest. Mais peut-être faut-il y premier pas de deux avant de donner un pas de trois.

Raymond LETERTRE

LES U.S.A. seront-ils demain les maîtres absolus de l'information dans le monde ?

Demeurent-ils majoritaires dans la société qui gère les satellites ? ou les pays européens auront-ils aussi droit à la parole ?

Dans le n° de novembre de

Presse Actualité

5, rue Bayard, Paris-8e. CCP 16-48 Paris. Le numéro : 2 F. L'abonnement : 14 F.

L'EXPRESSION par le langage des réalités les plus concrètes a retenu l'attention de chercheurs en linguistique, et Hélène Delattre, Directeur du Cercle armoricain de linguistique et dialectologie à la Faculté des lettres et sciences humaines d'Angers, l'abbé Gabriel Guillamme fait part de quelques-unes de ses découvertes dans un numéro de la revue *Impacts* de l'Université catholique de l'Ouest.

Un pré' s'occuper des berdins ! ?

Un *professeur de patois* s'étonna un jour de trouver l'abbé parmi ses auditeurs et s'exclama plus qu'il n'interrogea : *« un pré' s'occuper des berdins ! ?* Cela donne occasion d'un bel exemple de documents pour préciser ce qu'est un berdin.

J'ai cru bien faire de devancer l'objectionet d'alerter un service de notre Université populaire, d'été et d'hiver, autant dire de culture permanente. J'ai donc eu ces aimables et pertinents réponses dans des lettres de bonne amitié, et une fois en transcription fidèle :

« Vous m'demandé d'parler don berdins. I, a deux manières d'en parler : ils berdin comm' biet' et l'berdin comm' quioc un qui n'en finit.

« Comm' biet' ma grein mère' m'avot dit qu'd'vaut fal' qui aout dées berdis ou p'lit parlout, ieuz qui l'es tôtrins d'ors là d'mot d'aout, emmasnint dées ribambelles dé berdins gros cinquet dées largueux, et qu'pour s'en défaire l' faillai l'es éjaper ieus a ieus, qu'ils en fisent dongier ! C'ée sûr qué ils étin si grôs, si n'en vouliai tèn coll', en vons étaint aussi bien à la gueul' que dans un drain ou n'ol point bioune et ça n'aibot pée bon !

« La signol manière d'parler d'berdins, qu'a'dit dé quioc en qui n'en pas fini, provint l'berdin n'ée pée présesse. N'en dit : Berdin, berdiasse, berdi, nouc, berdinoster'.

Même si vous n'avez pas tout compris dans cette lettre, vous pourriez peut-être en déterminer le fervoir. L'abbé Bonnefelot (un monsieur qui, paraît-il, aurait vu la fois sur la science des sciences, et à qui on a demandé de préparer les lettres ; il a tourné la difficulté en continuant à créer la phonétique expérimentale) ne vous aidait pas un latrère, auteur, au canton près, après audition de quelques bouts de phrases ?

Pour assouvir votre impatience je vous confierai que cette « lettre aux berdins » est parisphée 1.967, et rappelleral que « I ..... », pour l'ALAR (Atlas linguistique armoricain roman) est réservé aux Côtes-du-Nord.

Vous pourrez localiser dans le voisinage (1.914) cette glose palatale d'une autre lettre, et un peu plus loin (1.999) cette explication un peu plus franchissé :

« Comme n'en dise d'aunte fouque, les berdin sont dée quoi ipon. Y'a une famille de cranquet qui n'peuvint rien faire qu'dée grande ifant qui sont chargé d'quoi. Il y ont dée dons ten dos mée ie des gros berdins, berdiasse, berdi, comme dés paces et q' morde brelés et moutons, s'appellent des « berjeux. ».

L'aide du recteur, institutrice dialectologue

Savants et lettrés qui composent des dictionnaires présentent souvent des phrases ou brides de phrases, mais elles sont souvent contestées. Les meilleurs *professeurs de patois* ne semblent pas les plus convaincus qui le parlent. L'abbé Guillamme a fait de nombreux séjours un Haute - Bretagne, quelque cent paroisses où il a passé en moyenne une semaine.

Ces investigations permettent d'une manière, objets des contacts, comme on dit, sans parler de l'accueil à l'école presbytérale (« école » sont dit, puisque plus d'une aide, généralement bien supérieure, en science patoise, à son clergé, mettre le diplôme d'institutrice dialectologue.

Nous allons dans des milieux cousues, et d'autres qui le sont beaucoup moins, tranquilles ou bruyantes. Il faudrait un romancier et un poète pour narrer ou chanter ces interviews et ces cours ; instalments parfois acrobatiques à une « table d'écolier », séances et leçons coupées de nouvelles barguignes qui sentent l'orage.

Deux équipes de « professeurs de patois ».

Dans ce dialogue avec nos interlocuteurs patoisants, nous apprenons beaucoup, mais nous leur apprenons aussi quelque chose. Savoir est sans partie très réminiscence. Nous les mettons parfois à la « gêne », à la torture, quand une question est sans réponse immédiate et que leur esprit et leur mémoire n'ont de cesse qu'ils n'aient récupéré le mot (qui peut leur en aider la commodité.

De plus, ils voient que des questions ordonnées, tels a du sens (écrit-je une lapalissade !), mais qu'une suite de réponses, cela aussi en a, qui leur révèle, sous un éclairage nouveau, leur campagne et leur vie. Education permanente, m'est avis.

Images et profils terriens, voire martiens, notes et réflexions de vie quotidienne au village, éléments de psychologie — et sociologie — religieuse y réapparaissent dans la prière de ces marches et démarches, de ces échanges et dialogues, traditionnels et nouveaux (sans parachute révolutionnaire) : une petite histoire ou apologie pourrait inclure ces oiseaux et d'autres.

Exemples de patois en Haute-Bretagne

(Suite de la page 5)

BRETAGNE

RADIO-TÉLÉVISION RÉGIONALE

Chaque jour. — 7 h 15 : Magazine agricole ; Quotidiens ; 7 h 30 : Météo. Informations régionales ; 7 h 45 : Magazine de Bretagne ; 12 h 30, 19 h 15 (13 h 30 le dimanche) : Actualités de Bretagne.

Dimanche 23 novembre. — 13 h 30 : « Ar vretoned o Komz Brezoneg », émission en langue bretonne ; 14 h 30 : « Présence des Clercs » ; « Connaissance du Finistère ».

Lundi 24 novembre. — 19 h 15 : « Du côté de la Maison de la Culture » ; « Le Prisonnier de la Montagne » ; 20 h 30 : « Concerto de Landowski » ; « Le pont de Cheklin ».

Mardi 25 novembre. — 19 h 15 : « Les lettres et les autes » ; « Le livre de la semaine », par Y. Meunier ; « Le cycle de la Table ronde », par X. de Langlais.

Jeudi 27 novembre. — 19 h 15 : « Les enfants d'abord » (reportage) ; « Trois contes un » Qui ».

Vendredi 28 novembre. — 7 h 15 : « Chronique du commerce » ; 19 h 15 : « Pour ou Pour » ; Faiteli » (Magazine des spectacles) ; 20 h 35 : « Ainsi va la Jeunesse » ; « Jeunes et le cinéma ; 20 h 45 : « Soirée promotion » à l'Ile-des-France. Le programme d'A. Gide ; 21 h 45 : « Parenthèse ».

Samedi 29 novembre. — 19 h 15 : Sur les écrans de l'Ouest ; « Faites vos jeux ».

TÉLÉ-BRETAGNE

Chaque jour. — 19 h : Actualités régionales.

Samedi 29 novembre. — 13 h 30 : « Lu et approuvé » (inventaire monumental de la Bretagne).

MEDECINS : Une cinquantaine de médecins exerçant « en groupe » dans *l'Ouest de la France*, ont participé à la réunion annuelle, à Dinard. *Le thème choisi pour leur séance d'étude était « l'organisation de la journée du praticien dans un groupe médical », pour un service meilleur et plus rapide des malades.*

AGENTS COMMUNAUX : Une Union régionale de l'Ouest du syndicat autonome des agents communaux et des services publics vient d'être constituée. *Elle a établi son siège social à l'hôtel de ville de Loudéac.*

SNSM : La Société nationale de sauvetage en mer a établi à Nantes et à Lorient des Centres de formation du personnel. Ces Centres préparent au brevet national de secourisme, au brevet national de sauveteur, au certificat restreint de radiotéléphoniste, au brevet de spécialiste en réanimation et au brevet de moniteur national de secourisme.

FEOGA : Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole vient de répartir les crédits destinés à la modernisation d'exploitations agricoles dans les six pays du Marché commun. 4 millions 200 000 F vont à des projets à réaliser en Ille-et-Vilaine, 28 000 F sont affectés au financement de deux projets en Loire-Atlantique et 450 000 F sont attribués à la commune de Noyal - Pontivy (Morbihan) pour la construction de cinq silos verticaux et d'installations hydrauliques.

SAUMON : Les pêcheurs de saumons de Bretagne vit de Basse-Normandie ont constitué une « Association pour la protection et la production du saumon ». *Son programme s'inspire de diverses expériences étrangères qui ont été présentées au cours de la réunion constitutive à Carhaix (Finistère).*

MAREE NOIRE : Les armateurs du Torrey-Canyon vont verser un peu plus de quatre millions de francs répartis entre la France et la Grande-Bretagne, en échange de la libération de leur second pétrolier, le Lake Palourde, saisi à la demande des deux gouvernements. Les parties-lières seront, de leur côté, indemnisés directement par les armateurs, à concurrence de 170 000 francs, s'il prouvaient, dans les six mois, leurs réclamations, avec les pièces justificatives des dommages causés par la « marée noire ».

CÔTES-DU-NORD

QUEVERT. — Sur avis de la Commission municipale chargée d'examiner les demandes de permis de construire, le Conseil avait donné son accord pour l'implantation d'un supermarché. Une commission départementale doit aussi émettre un avis, et le ministre de l'Economie et des Finances se prononcera en dernier ressort. Devant l'opposition de certains membres du district à cette réalisation, le Conseil municipal précise que « soucieux de réserver ses prérogatives et sa position de responsable de l'avenir économique qu'représente, il préfère se démettre plutôt que de voir condamner à la figuration ». Faute d'une décision dans la sens qu'il désire, il remettrait sa démission dans les premiers jours de décembre.

PAIMPOL. — La société Seopierre, qui extrait le sable d'une carrière située entre Ploubazlanec et Paimpol, vient de passer contrat avec une entreprise de Guernesey pour une livraison de 200 à 300 mètres cubes par quinzaine. L'utilisation de sable marin dans la construction, même après traitement, est formellement interdite à Guernesey. Et l'entrepreneur s'est rendu compte que le sable importé de Paimpol coûtait moins cher que celui acheté d'Angleterre.

FINISTÈRE

PLOURIN - LES - MORLAIX. — Le « Groupement d'intérêt familial Kermenou-Plourin » comprend 19 familles. Il prend en charge le premier lotissement communal de Plourin ; sur les 19 lots, des pavillons de type F de 90 m2 habitables et avec garage sont être édifiés sur des terrains de 400 m2. L'ensemble, terrain et construction, revient à 86 000 F.

— En réponse à une « lettre ouverte » du « Comité de défense des intérêts henneboniens » mettant en cause la création des finances communales, le municipalité a rappelé que le Conseil municipal est dû pour la majorité de la population pour. Si défense des intérêts communaux.

CONCARNEAU. — Un sauveur, le Corrypière, de 140 t. et de 25,50 m de long, vient d'être lancé par les Chantiers Kreb. Construit pour le Comptoir Cotonnier, il est destiné à pêcher la sardinelle au large des côtes d'Afrique occidentale.

LA FORET-FOUESNANT. — *Les appels d'offre pour* l'aménagement touristique et portuaire de La Forêt-Fouesnant viennent d'être lancés. Il s'agit de doter la baie d'un port de plaisance capable d'accueillir en permanence 620 bateaux et de construire sur une vingtaine d'hectares conquis sur la mer des appartements collectifs et individuels. Piscine, terrains de tennis, restaurants, théâtre de verdure, etc., complètement sont aussi prévus. L'ensemble coûtera plusieurs milliards d'anciens francs.

CARHAIX. — *La municipalité a accueilli favorablement* la proposition de l'inspection d'académie tendant à installer à Carhaix un Centre d'enseignement pour les enfants inadaptés. 20 enfants pourraient y être accueillis dès la rentrée de janvier si d'ici là les locaux nécessaires sont trouvés ; deux classes, un réfectoire, un dortoir et un logement pour le chargé d'école.

ILLE-ET-VILAINE

BAIN - DE - BRETAGNE. — L'adjudication des travaux de remembrement, s'est déroulée à la mairie. La première les comprenait : l'aménagement d'environ 300 km de haies, le défrichage de bois, taillis et landes, l'ouverture de fossés d'assainissement (40 000 m3) et le redressement de ruisseaux (38 000 m3 ; il a été adjugé conjointement à trois sociétés pour un total de 3 700 000 F. Un second lot comportant la construction de 125 km de chemin d'exploitation a été adjugé pour 2 400 000 F à deux de ces sociétés.

— En réponse à une « lettre ouverte » du « Comité de défense des intérêts henneboniens » mettant en cause la création des finances communales, le municipalité a rappelé que le Conseil municipal est dû pour la majorité de la population pour. Si défense des intérêts communaux.

N° 402

Bretagne-Dimanche

Direction-Rédaction Administration

23, cours Albert - 1er, Paris-8e
Tél. 225-73-05

Abonnements (C. C. P. Bayard-Presse Paris 16-05).

Un an : 28 F
6 mois : 13 F

Etranger : 1 an : 40 F
6 mois : 18 F

Rédaction régionale : M. Raymond Lecerf, 23, rue St-Louis. R. P. 144
Tél. : Rennes. Tél. (99)-30-04-33

Publicité :
Locale et régionale : R. P. 144 Rennes. Tél. (99)-30-04-33

Extra-locale : Régie Promotion, 35, rue Pierre-Charron, Paris-8e. Tél. 225-91-25.

Le directeur : Jean Gelenne.

Imprimerie Bayard-Presse, 5, rue Bayard. Paris-8e

ANNONCES LÉGALES

Suite de la page 7

meurant au bourg de Milène, de la moitié indivise du fonds de commerce artisanal de « BOULANGERIE, PATISSERIE et SALON DE THE », exploité au bourg de Milène, évalué à 15 000 F. Entrée en jouissance le 1er octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me GUERMEUR, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion,
J.-P. GUERMEUR.

Etude de Me GUERMEUR,
Notaire à 29-N-BOURG-BLANC.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me GUERMEUR, notaire à Bourg-Blanc (29 N), en date à Bourg-Blanc des 3e4 et 8-11-1969, enregistré à Brest, 2e AC, le 13-11-1969, F. 23, bordereau 1967/13, Mme Yvonne-Marie-Madeleine BESCOT, commerçante, veuve de M. Jean-François THERENNE, demeurant à Terre-Neuve-en-Plouvien, a cédé à M. Joseph-Claude THOMAS, charcutier, et Mme Nicole-Marie-Yvonne THERENNE, son épouse, demeurant à Terre-Neuve-en-Plouvien.

Un fonds de commerce de « DEBIT DE BOISSONS, 4e catégorie, EPICERIE, FRUITS ET LEGUMES, exploité à Terre-Neuve-en-Plouvien, évalué à 3 000 F. Entrée en jouissance le 1er mai 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me GUERMEUR, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion,
J.-P. GUERMEUR.

Etude de Me BERTHOU,
notaire à 29-S-CROZON.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me BERTHOU, notaire à CROZON, du 3 novembre 1969, enregistré à Châteaulin le 11 novembre 1969, vol. 45, F. 11, bord. 490/7, exempt, liquidation partage de la communauté légale de biens ayant existé entre M. Jean CHOPIN et Mme Madeleine BARDINET, sans suite du divorce prononcé par le tribunal de Grande Instance de Quimper du 8 octobre 1963, il a été attribué à M. Jean CHOPIN, propriétaire demeurant à la Maison Blanche en Rosnoën, le fonds de commerce de « DEBIT DE BOISSONS », 4e catégorie avec DEPOT DE JOURNAUX, GAZ, ESSENCE AVEC BIMBELOTERIE, le tout exploité à la Maison Blanche en Rosnoën avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Evalué à 10 000 F. Entrée en jouissance à compter rétroactivement du 3 octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me BERTHOU, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion,
BERTHOU.

Etude de Me PEGEAULT,
Notaire à DOMALAIN (35).

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me PEGEAULT, notaire à Domalain, en date du 24 janvier 1969, enregistré à Vitré le 16 du même mois, folio 55, numéro 24, bordereau 24/2, M. André GUITTIER, agriculteur, et Mme Lucienne DEHAUT, son épouse, demeurant mariés 12, rue Dugueschin à Vitré, ont fait donation entre vifs et en avancement d'hoirie, à Mme Nicole GUITTIER, leur fille, coiffeuse, épouse de M. Jacques NEDELLEC, électricien, demeurant alors à Paramé, 69, rue du Pont-Piard, du fonds de commerce de COIFFURE MIXTE, VENTE DE PARFUMERIE ET PARURES DE MARIEES, exploité à Vitré, 12, rue Dugueschin.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 1969.

La donation ci-dessus avait été consentie sous la condition suspensive dont la réalisation a été constatée par suite acte au rapport de Me PEGEAULT, en date du 6 octobre 1969, enregistré le 16 du même mois, volume 525, folio 81, case 9675. Le fonds dont s'agit a été évalué à la somme de 20 000 francs, plus la reprise des marchandises estimées à celle de 4 870,36 francs.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me PEGEAULT, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion,
Me PEGEAULT.

Etude de Me Jacques RENAULT
Notaire à GUICHEN (I.-et-V.)

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance consentie par M. Léo RENAULT et Mme Odette LEHAY, son épouse, demeurant ensemble à la Halte de Laillé, commune de Guichen, à M. Gilbert-Emile BOUILLON, cultivateur, et Mme Jeanne-Yvette-Jeanne CHARLEMAGNE, son épouse, demeurant ensemble à la Halte de Laillé, commune de Guichen, suivant acte au rapport de Me Jacques RENAULT, notaire à Guichen, en date du 17 septembre et 26 octobre 1968, enregistré à Rennes (2e AC) le 6 novembre 1968, vol. 3, folio 19, bord. 1134/2, du fonds de commerce de CAFE-HOTEL-RESTAURANT, exploité à la Halte de Laillé, commune de Guichen.

A pris fin par la résiliation résultant d'un acte reçu par Me Jacques RENAULT, notaire à Guichen, les 11 octobre et 4 novembre, enregistré pour compter du 14 octobre 1968.

Pour unique insertion :
J. RENAULT.

Etudes de
1. Me G. FOUQUERON,
Avoué licencié en droit,
1, rue Saint-Philippe,
et
2. Me Saint-Malo,
3, Me JEAN,
Avoué licencié en droit,
rue du Pourpris, à Saint-Malo.
et
Notaire à Saint-Méloir-des-Ondes.

VENTE SUR SURENCHERE
DU DIXIEME
LE JEUDI 18 DECEMBRE 1969,
A 14 HEURES

A l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo, Palais de Justice, 1, place Saint-Aaron.

DESIGNATION

Commune de SAINT-MELOIR-DES-ONDES

Une pièce de terre cadastrée Section K, n° 157, nommée « Les SALINES », pour 69 a 60 ca.

Cette vente a été ordonnée par jugement du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo, le 9 avril 1969, enregistré et définitif.

A la requête de :

1. Mme Anne-Marie-Augustine DENIEL, née le 25 octobre 1919 à La Fresnais, veuve en premières noces en communauté de Eugène GLET, demeurant à Saint-Méloir-des-Ondes, « La Roche » ;

2. Mme Denise-Joseph GLET, née le 20 août 1908, à Paramé, veuve en premières noces en communauté de Colomban BRAUD, propriétaire, demeurant aux Portes Rouges, à Saint-Méloir-des-Ondes.

3. Mme Angèle-Germaine-Marie GUILLET, née à Paramé, le 7 novembre 1918, épouse de Louis POSTIVINT, cultivateur, demeurant à La Roche en Saint-Méloir-des-Ondes.

4. Mme Eugénie-Marie-Gabrielle-Joséphine GLET, née à La Gouesnière, le 21 mars 1907, propriétaire, épouse de François COSTARD, demeurant à la Touesse en Saint-Guinoux.

Demanderesses ayant Me FOUCQUERON pour avoué.

ET :

1. M. Francis-Auguste-Joseph BUSNEL, né à Saint-Servan, le 26 septembre 1933, de nationalité française, époux de Marie-Louise RICHEN, demeurant rue de la Tannerie, à Paramé.

2. Marie-Thérèse-Francine-Eugénie BUSNEL, née à Saint-Servan, le 16 avril 1932, épouse de Jean-Baptiste GALLAND, demeurant à Saint-Servan, rue des Suippes.

3. Antoinette-Eugénie-Yvonne BUSNEL, née à Saint-Servan le 22 décembre 1934, de nationalité française, demeurant à Châteauneuf-du-Faou, épouse de Me THEBERGE Michel.

4. Pierrette-Francine-Marie-Eugénie DOUTART, née le 28 août 1937, à Saint-Malo, de nationalité française, épouse de René THOMAS, demeurant à Saint-Méloir-des-Ondes, au bourg.

5. Paulette-Henriette BUSNEL, née le 4 juillet 1936, à Saint-Servan, épouse de Marcel MONNIER, demeurant à Combourg le Petit-Buet.

6. Henri-Eugène-Célestin BUSNEL, né à Saint-Méloir-des-Ondes le 5 octobre 1930, époux de Suzanne GUEGAN, demeurant HLM, rue de Crévaria, à Vernon (Eure).

Défendeurs ayant Me LECOMTE pour avoué.

ET ENCORE :

Mme Angèle-Eugénie QUEMERAYE, sans profession, veuve en premières noces non remariée de M. André-Célestin FEUCHER, prise en sa qualité de légataire universelle de M. Eugène-Julien-François CLET, décédé à Hôpital général de Saint-Malo le 28 mai 1969, demeurant à Saint-Malo, 29, rue Yves-Burgot (boulevard Chamberlain précédemment).

Défenderesse.

Suivant procès-verbal d'adjudication de Me JEAN, notaire à Saint-Méloir-des-Ondes, en date du 8 octobre 1969, ledit immeuble a été adjugé à M. Eugène CLERET et Mme HALE, son épouse, demeurant place Beaulieu, à Paramé, moyennant le prix principal de 9 500 F, outre les charges.

Mais, aux termes d'un acte passé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo, le 16 octobre 1969, M. Yves-Louis CHEMINEL, né le 2 juin 1913, à Cancale, marin de l'Etat, de nationalité française, demeurant 108, rue du Port, à Cancale, a déclaré surenchérir du dixième la prise portant d'adjudication et le porter à 9 850 F.

Cette surenchère ayant été dénoncée conformément à la loi et aucune contestation n'ayant été formée il sera procédé le JEUDI DIX-HUIT DECEMBRE MIL NEUF CENT SOIXANTE-NEUF, à 14 HEURES, à l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo, Palais de Justice, 1, place Saint-Aaron, à la nouvelle adjudication de la pièce de terre formant le TROISIEME LOT des biens GLET dont s'agit, sur la mise à prix de NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE FRANCS (9 350 F), outre les frais et charges.

Et ce, outre les clauses, charges et conditions du cahier des charges précédemment dressé par Me JEAN, notaire à Saint-Méloir-des-Ondes, dont un extrait a été déposé au greffe dudit Tribunal, où les intéressés peuvent en prendre communication sans frais.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué.

L'Avoué
poursuivant la surenchère,
G. FOUQUERON.

Pour toutes renseignements, s'adresser à Me FOUQUERON, avoué à Saint-Malo ; à Me LECOMTE, avoué à Saint-Malo ; à Me JEAN, notaire à Saint-Méloir-des-Ondes, ou au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo, où est déposé le cahier des charges.

SOCIETE ANONYME « SERIA »
SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS INDUSTRIELLES ALIMENTAIRES
2, avenue de Cure
35-MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 octobre 1969, le siège social statutaire a été transféré de la Gare, à Montauban-de-Bretagne, rue transférée à : Montauban-de-Bretagne, zone industrielle, route de Saint-Méen.

Deux copies certifiées conformes au procès-verbal constatant la décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 1969 ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes.

Pour extrait et mention,
LE GERANT.

Société anonyme
des IMMEUBLES SAINT-JOSEPH
Siège social : REDON,
rue Saint-Michel

TRANSFORMATION

En vertu d'une délibération en date du 19 novembre 1969, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme des IMMEUBLES SAINT-JOSEPH, dont le siège est à Redon, rue Saint-Michel, a décidé la transformation de cette Société en Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée « ASSOCIATION IMMOBILIERE SAINT-JOSEPH », dont le siège est à Redon, rue Saint-Michel.

Le Conseil d'administration.

Etude de Me René MORICE
Notaire
à SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE (35)

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me René MORICE, notaire à Saint-Aubin-d'Aubigné, en date à Saint-Aubin-d'Aubigné du 31 octobre 1969, enregistré à Rennes 2e AC, le 26 novembre 1969, vol. 3, folio 91, numéro 1/27/9, Mme Armand-Louis-Marie HAITSE, transporteur, et Mme Alice-Marie-Eugénie FIEVET, son épouse, demeurant ensemble au bourg d'Erné-près-Liffré, ont cédé, sous la condition suspensive stipulée audit acte à la Société brétonne de transports, dont le siège social est à Vitré, 4, rue Louis-Havard, le fonds de TRANSPORTS DE MARCHANDISES aux lieues de classe C, zone courte, exploité à Saint-Aubin-d'Aubigné, moyennant le prix de 6 000 F. Entrée en jouissance le jour de la réalisation de la condition suspensive.

Suivant acte reçu par Me MORICE, notaire à Saint-Aubin-d'Aubigné, le 14 novembre 1969, enregistré à Rennes 2e AC le 17 novembre 1969, folio 96, numéro 1/28/10, il a été constaté la réalisation de la condition suspensive prévue dans l'acte précédent.

Opositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me René MORICE, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion.
R. MORICE.

Etude de Me Gérard PINSON,
Notaire à MONTAUBAN (I.-et-V.)

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me PINSON, notaire à Montauban, en date du 13 novembre 1969, enregistré à Montfort-sur-Meu le 14 novembre 1969, bordereau 81/1, numéro 2, M. PIGEON Edouard-Jean-Marie-Augustin, pharmacien, et Mme Jeanne-Marie-Eugénie PINEAU, épouse, de Montauban, ont cédé à M. RAFFRAY Henri-Jean-Eugène, pharmacien, époux de Mme Simone JAN, l'officine de PHARMACIE, exploitée à Montauban, rue de Brest, n° 1, par M. PIGEON, sous la condition suspensive de l'enregistrement par la préfecture d'Ille-et-Vilaine de la déclaration par l'acquéreur de son intention d'exploiter l'officine de pharmacie acquise et moyennant le prix de 120 000 F, y compris les marchandises. Entrée en jouissance le jour de la réalisation de la condition suspensive.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me PINSON, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion.
G. PINSON.

SOCIETE EVECO
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 20 000 F
SIEGE SOCIAL :
35, RUE POULLAIN-DUPARC, RENNES
RC RENNES : 64 B 34.

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire le 30 octobre 1969, ont décidé à l'unanimité, conformément à l'article 8 des statuts, de transférer le siège social à RENNES, 35, rue Poullain-Duparc.

Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 octobre 1969 ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes, le 19 novembre 1969.

LE GERANT.

---

56 MORBIHAN

Etude de Me BODOLEC,
Notaire à PLOERMEL

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me BODOLEC, notaire à Ploërmel, le 3 novembre 1969, enregistré à Pontivy, le 10 du même mois, contenant partage des biens dépendant des successions confondues de M. Jean ROLLET et Mme Anne-Marie-Eugénie HUET, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Mauron, tous deux décédés en dernier domicile à PLELLET le 12 janvier 1958, et Mme ROLLET le 21 février 1969 : Il a été attribué à Mlle Marie-Eugénie-Thérèse-Anne ROLLET, célibataire majeure, demeurant au bourg de Mauron : un fonds de commerce d'EPICERIE exploité au bourg de Mauron, place du Calvaire, dépendant desdites successions de M. et Mme ROLLET, pour une évaluation de 2 180 F.

Les oppositions seront reçues à l'étude de Me BODOLEC, notaire à Ploërmel, où domicile a été élu dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion.

Pour deuxième insertion,

TRIBUNAL DE COMMERCE
de VANNES

REGLEMENT JUDICIAIRE
RIOUX

Les créanciers du règlement judiciaire de M. RIOUX Daniel, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Ambon, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités à les adresser dans le délai prescrit par l'insertion au Bulletin Officiel des Annonces commerciales (qui va paraître prochainement) à M. ROCHENNE, agréé à Vannes, 10, rue de la Coutume, syndic du règlement judiciaire, avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de VANNES

LIQUIDATION DES BIENS
DAME BRISSON

Les créanciers de la liquidation des biens de la dame BRISSON née ALLAIS Marguerite, ancienne gérante CAFE ALIMENTATION à Kervoyal en Damgan, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités à les adresser dans la quinzaine de l'insertion au Bulletin Officiel des Annonces commerciales (qui va paraître prochainement) à M. ROCHENNE, agréé à Vannes, 10, rue de la Coutume, syndic de la liquidation des biens, avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées.

Le Greffier,
J. EVENO.

SICA SAINT-YVES
SARL au capital de 10 000 F
Siège social :
KERHERVE-EN-GUIDEL

Lors d'une Assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 1969, la clientèle des associés de la Sicà Saint-Yves a décidé :

1. De procéder à une augmentation du capital social par admission de 10 nouveaux associés.

Le capital a ainsi été porté de 10 000 F au montant de 30 000 F.

2. Constaté la démission de M. Gérard du Gall, gérant de la Société.

3. Décidé à l'unanimité de nommer M. Pierre Le Bot, demeurant rue de la Rivière-Auverne à Vannes, en qualité de gérant de la Sica Saint-Yves.

4. Décidé d'étendre l'objet social de la SICA et corrélativement de modifier l'article 3 des statuts qui est désormais ainsi rédigé :

Article 3. — Cette Société a pour objet :

« De créer ou de gérer des installations et équipements, ou d'assurer des services dans l'intérêt des adhérents aux présents statuts, plus particulièrement organiser et assurer la commercialisation des produits fournis par les adhérents, acheter et revendre tous produits complémentaires de ceux fournis par les adhérents et faire en général toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à ces divers objets.

La Société a en outre pour objet d'effectuer pour son compte ou pour celui de ses sociétaires :

— La stagellation et la congélation sous toutes ses formes de toutes matières alimentaires périssables,

— A cet effet, procéder à tous achats de matières, matériel, machines et bâtiments, à toutes installations et constructions permettant ou facilitant la réalisation de l'objet social ainsi défini,

— De procéder à tous achats de matières alimentaires surgelées ou en vrac,

— Et généralement procéder à toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles, qui en découlent. »

5. Décidé de changer le Siège social précédemment à Kerhervé-en-Guidel, maintenant fixé 6, rue Richemont, à Vannes, et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts qui est désormais ainsi rédigé :

Article 5. — Le Siège social est établi à : Vannes, 6, rue Richemont. »

« Il peut être transféré en tout autre lieu de la même commune par simple décision de la gérance et partout ailleurs en vertu d'une décision des associés prise dans les conditions prévues à l'article 19. »

6. Décidé de modifier la date d'ouverture de l'exercice fixée maintenant du 1er avril au 31 mars de chaque année et de modifier en conséquence la rédaction de l'article 22 des statuts qui est désormais ainsi rédigé :

Article 22. — « L'année sociale commence le 1er avril et finit le 31 mars de chaque année. Par exception, l'exercice en cours comprendra le temps écoulé du 31 décembre 1968 au 31 mars 1970. »

7. De procéder à la mise en harmonie des statuts avec les termes de la loi du 24 juillet 1966 et du décret du 23 mars 1967.

Etude de Me Pierre LE DEAUT
Notaire à GOURIN (Mo).

Suivant acte reçu par Me LE DEAUT, notaire à Gourin, le 5 novembre 1969, enregistré à Lorient le 12 novembre 1969, folio 30, numéro 9011, Mme Grace LE NY, commerçante, épouse de M. Théophile LE GALL, demeurant au bourg de Plouray, a cédé à M. Général LE GALL, employé, célibataire majeur, demeurant au bourg de Plouray, un fonds de commerce de CAFE-RESTAURANT, exploité au bourg de Plouray sous une durée de neuf ans, qui a pris cours le 1er octobre 1969.

Au dit acte, M. GUILLEMOT est intervenu pour donner son consentement à ladite cession. En vertu de cet acte, M. LE LAIN exploitera ledit fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, et M. GUILLEMOT, bailleur, ne sera tenu à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par la gérance.

Pour unique insertion.

Etude de Me Robert MAIGNAN,
notaire, 36-KERVIGNAC

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Robert MAIGNAN, notaire à 36-Kervignac, le 31 octobre 1969, enregistré à Lorient AC le 14 novembre 1969, bordereau 905, case 11, M. Raymond AUDEBERT, constructeur, et Mme Marcelle FARE, son épouse, demeurant ensemble à Quiberon, rue du Monnemeur, ont cédé à M. Jacques AUDEBERT, représentant, et Mme Jeannine LE BRETON, son épouse, demeurant ensemble à 91-Gif-sur-Yvette, 8, rue de la Petite-Couldraie, le fonds commercial et artisanal de FABRIQUE ET REVENTE DE CONFISERIE ET VENTE DE GLACES exploité à Quiberon (Morbihan), 6, boulevard Chanzy, dénommé « Les Délices », immatriculé au RC de Lorient, n° 65 A 124 et au registre des métiers n° 1964-66-56-2, moyennant le prix de 70 000 F. Entrée en jouissance le 1er janvier 1970.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me MAIGNAN, où domicile est élu.

Pour première insertion.
Robert MAIGNAN.

Etude de Me PRODHOMME
Notaire à LORIENT

PREMIERE INSERTION

Aux termes d'un acte reçu par Me PRODHOMME, notaire à Lorient, en date du 4 novembre 1969, enregistré à Lorient AC le 7 novembre 1969, folio 49, numéro 975/29, Mme Elisa PERON, demeurant à Lorient, 14, place Jules-Ferry, et M. Guy PERON, commerçant, demeurant à Lorient, 19, rue du Plateau, ont cédé à Mme Antoinette FERNANDEZ, artisan, veuve de M. Pierre GOURGUECHON, demeurant à Lorient, 4, rue Dupleix, tous leurs droits pour le temps en restant à courir à compter du 1er décembre 1969 au bail de divers locaux dépendant d'un immeuble sis à Lorient, 63, rue du Port, moyennant le prix de 10 000 F.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me PRODHOMME, lyn des cessionnaires ou domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion.
Me PRODHOMME, notaire.

Etude de Me Loïc GAUDIN,
Notaire à LORIENT,
7, place Jules-Ferry.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me GAUDIN, notaire à Lorient, le 7 novembre 1969, enregistré à Lorient AC, le 12 novembre 1969, folio 90, numéro 982/5, M. Louis-François-Henri GOAPPER, ouâfleur, et Mme Renée LE COZ, son épouse, demeurant ensemble à Lorient, 62, rue Carnot, ont cédé à M. Bernard LE FESSANT, coiffeur, demeurant à Caudan (Mo), célibataire majeur, le fonds de commerce de COIFFURE HOMMES, exploité à Lorient, 82, rue Carnot, connu sous le nom de M. Goapper. Ledit fonds non immatriculé au RC de Lorient mais inscrit au répertoire des métiers de Vannes sous le numéro 019 396 456, moyennant le prix de 20 000 F. Entrée en jouissance le 1er décembre 1969.

Les oppositions seront reçues à Lorient en l'étude de M. GAUDIN, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la seconde insertion et de la publication au BOAC.

Pour première insertion,
GAUDIN.

BRASSERIE DU TER
Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 F.
Siège social à LORIENT au TER

Constitution

Aux termes d'un acte reçu par Me Loïc GAUDIN, notaire à LORIENT, le 30 octobre 1969, enregistré à Lorient, AC, le 4 novembre 1969, folio 87, n° 964/29, il a été constitué sous la dénomination sociale « BRASSERIE DU TER » une société à responsabilité limitée ayant pour objet :

La création, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, l'installation et l'exploitation directe tant en France qu'à l'étranger de bar restaurant PMU, jeux, takacs, barmaids, brasserie, ainsi que tous autres établissements ouverts au public et dans lesquels se débitent des objets de consommation.

La société pourra également s'intéresser sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société apports, fusions, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux et participations généralement quelconques dans toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères dont le commerce serait similaire en tout ou en partie à celui ou indirect ou susceptible de concourir au développement des entreprises de la société.

Et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Le siège social a été fixé à Lorient au TER.

La durée de la société prend cours à dater de son immatriculation au registre du commerce et expirera le 1er octobre 2068, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à 150 000 F, divisé en 1 500 parts sociales de 100 F chacune entièrement souscrites et entièrement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par M. Edouard Martin LE LAIN, demeurant à Lorient, rue Poissallen, désigné en qualité de gérant associé lequel aura tous les actes les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager dans tous les actes et conventions rentrant dans l'objet social.

La durée des fonctions de gérant de Monsieur LE LAIN expirera le 31 décembre 1972.

Les parts sociales sont immatriculées au registre du commerce tenu au greffe du Tribunal de commerce de Lorient.

Pour avis et mention.
GAUDIN, notaire.

Etude de Me BOURLES,
notaire à VANNES

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me BOURLES, notaire à Vannes, le 4 juin 1969, enregistré à Vannes (AC) le 13 juin 1969, volume 539, folio 29, bordereau 1969/1,

M. Joseph-Marie-Maurice LE FORESTIER, receveur buraliste, et Mme Marie-Anne ROBO, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Baden, et Mme Anne-Marie-Marguerite LE FORESTIER, épouse de M. Joël-Joseph MILLARIEC, agent d'assurances, avec lequel elle demeure à Maure-de-Bretagne.

Ont cédé à M. Jean-François-Marie CHILLAS, retraité, et Mme Marie-Françoise LE MENTEC, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Baden, sous la condition suspensive ci-après du consentement agréés par l'administration des Contributions indirectes :

1° Les éléments incorporels d'un fonds de commerce d'ARTICLES DE FUMEURS exploité au bourg de Baden, identifié à TINKER, sous le numéro 794-90-906-9-001 et pour lequel Mme LE FORESTIER surnommée est immatriculé au registre du commerce de Vannes sous le numéro 69 A 43 ;

2° Et tous les droits à la gérance d'un débit de tabacs n° 96 355 également exploité au bourg de Baden, tenaillis droits concédés à M. LE FORESTIER comme chargé d'emploi de la vente antérieure des impôts de Baden.

Les conditions auxquelles sont traitées ces cessions sont notamment par suite de

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Didier BERTHELIN, Notaire à VANNES

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me BERTHELIN, le 7 novembre 1969, enregistré à Vannes (AC) le 14 novembre 1969, vol. 538, fol. 42, bord. 760/19, M. Georges-Pierre PERES, célibataire, demeurant à Vannes, 34, rue Richemont, a cédé, moyennant le prix principal de 7 250 F, à Mme Rosalie-Marie-Cécile SIMON, commerçante, veuve de M. Joseph-Marie-Emmanuel PERES, tous les droits dans un fonds de commerce de CAFE-DEBIT DE BOISSONS exploité à Vannes, 13, place du Général-de-Gaulle, sous le nom de « Café de la Préfecture ».

Les oppositions seront reçues à Vannes, en l'étude de Me BERTHELIN, où domicile a été élu à cet effet, jusqu'au dixième jour qui suivra la dernière en date ou de la deuxième insertion dans le présent journal, ou de l'insertion au BOAC.

Pour première insertion, BERTHELIN

Etude de Me Eugène JEGU, Notaire à AURAY (56)

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Eugène JEGU, notaire à Auray (56), en date à Auray du 10 novembre 1969, enreg. à Auray le 18 novembre 1969, vol. 426, folio 16, n° 961/22, M. André EVENO, boucher-charcutier, et Mme Marie-Joseph-Emilienne NORVEZ, son épouse, demeurant à Auray, 18, rue Barre, ont cédé à M. Claudas-René-Jean LOHEZIC, boucher-charcutier, et Mme Monique-Raisalie RIO, son épouse, demeurant ensemble à Quiberon, 1, impasse des Violettes, le fonds de commerce de « BOUCHERIE-CHARCUTERIE », exploité à Lorient, 91 rue de Carnel, évalué à : 45 000 F. Entrée en jouissance le 15 octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me Eugène JEGU, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Etude de Me COLLEAUX, Notaire au FAOUET.

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me COLLEAUX, notaire au Faouet, le 26 septembre 1969, enregistré à Lorient AC le 28 octobre 1969, folio 49, numéro 977/4, Mme veuve Yves LE FLECHER, née Jeanne CLOAREC, demeurant au Faouet, a donné à bail à titre de location-gérance à M. Roger ANDRE et Mme Pierrette LE GOFF, son épouse, demeurant ensemble à Rumiloualler, 313, résidence Patteur, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS exploité au Faouet, rue Victor-Robic, à compter du 29 septembre 1969 pour une durée de neuf ans.

En vertu de ce contrat, M. et Mme ANDRE exploiteront ce fonds à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité et commerçant, et Mme Marie LE HIR, son épouse, demeurant au bourg de Berne, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS exploité à « La Croix-des-Nations » en Berné, à compter du 29 septembre 1969, pour une durée de neuf ans.

En vertu de ce contrat, M. et Mme PERRON exploiteront ce fonds à leurs risques et perils et sous leur entière responsabilité et M. LE DAIN, si ses enfants, bailleurs, ne seront tenus à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par les gérants et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers des locataires ou des gérants libres.

Pour unique insertion, J. COLLEAUX, notaire.

Etude de Me COLLEAUX, Notaire au FAOUET

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me COLLEAUX, notaire au Faouet, le 26 septembre 1969, enregistré à Lorient (AC) le 28 octobre 1969, fol. 48, n° 977/5, M. Georges LE DAIN, veuf de Mme Marie LE HIR, de « La Croix-des-Nations », en Berné, et ses enfants, ont donné à bail à titre de location-gérance à M. Louis PERRON, commerçant, et Mme Marie LE HIR, son épouse, demeurant au bourg de Berne, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS exploité à « La Croix-des-Nations » en Berné, à compter du 29 septembre 1969, pour une durée de neuf ans.

En vertu de ce contrat, M. et Mme PERRON exploiteront ce fonds à leurs risques et perils et sous leur entière responsabilité et M. LE DAIN, si ses enfants, bailleurs, ne seront tenus à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par les gérants et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers des locataires ou des gérants libres.

Pour unique insertion, J. COLLEAUX, notaire.

Etude de Me A. KERRAND, Notaire à 56-LOCMINE

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me A. KERRAND, notaire à Locminé, le 15 novembre 1969, enregistré à Pontivy, rl 18 novembre 1969, volume 7, folio 27, numéro 722, bordereau 727/13, Mme veuve Pierre GALERNE, née Marie PHILIPPE, demeurant à Locminé, rue de la Mairie, a fait donation à M. Jean GALERNE, demeurant à Lorient, 23, place Jules-Ferry, époux de Mme Odette GUICHETEAU, de tous ses droits indivis dans un fonds de commerce de MERCERIE-BONNETERIE à Locminé, rue de la Mairie, pour l'exploitation duquel elle est immatriculée au RC de Lorient sous le numéro 58 A 171, ces droits ont été évalués à 4 000 F. Entrée en jouissance le 15 novembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me A. KERRAND, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion : A. KERRAND.

Etude de Me PRODHOMME, notaire à LORIENT

« SARL PASCAUD père et fils » au capital de 40 000 F.
Siège social : 4, rue Jacques-Solomon, LANESTER.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me PRODHOMME, notaire à Lorient, le 27 octobre 1969, il a été constitué sous la dénomination sociale « SARL PASCAUD père et fils », une Société à responsabilité limitée ayant pour objet : l'exploitation de tous commerces et le commerce ou négoce gros et détails de TEXTILES, LITERIE, TAPIS, DECORATION, OBJETS D'ART, QUINCAILLERIE, BIMBELOTERIE, BAZAR, HORLOGERIE, ORFEVRERIE, ARTICLES MANUFACTURES.

Le siège social a été fixé à Lanester, 4, rue Jacques-Solomon.

La durée de la Société a été fixée à quatre-vingt-dix-neuf années, à dater de son immatriculation au registre du commerce.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 40 000 F.

Le capital social, formé par les apports des associés s'élève à la somme de 40 000 F divisé en 400 parts de 100 F chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par M. Roger-Henri PASCAUD, négociant en textiles, demeurant à Lanester, 4, rue Jacques-Solomon, désigné en qualité de gérant associé, lequel jouit, vis-à-vis des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la Société et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet, sans limitation.

La Société sera immatriculée au registre du commerce tenu au greffe du tribunal de commerce de Lorient.

Pour avis et mention, Me PRODHOMME, notaire.

automobile — Ce que vous coûte votre voiture

L'ACHAT d'une voiture (neuve ou d'occasion) est une lourde charge. Il est préférable de ne pas s'engager dans cette dépense sans songer à toutes ses conséquences.

Il s'agit donc, avant tout achat, de déterminer les besoins auxquels la voiture doit satisfaire, mais aussi le budget que l'on peut y consacrer.

Il correspond au prix indiqué sur le prospectus distribué par la marque, **mais augmenté :**

— **Des frais de sortie d'usine** (c'est-à-dire frais de mise en fonctionnement de la voiture),
— **Des frais d'acheminement** de l'usine au lieu de livraison.

Les impôts

— **Le droit de timbre** sur la carte grise perçu une fois pour toutes
— **Et la vignette,** renouvelable chaque année. En général, le vendeur d'une voiture neuve se charge d'obtenir la carte grise et la vignette, sans demander une rémunération pour ce service. (Rappelez-vous que vous avez jusqu'au 30 novembre pour vous procurer celle de 1970.)

Frais divers

— Les **primes d'assurances** payables annuellement.

Il existe différents types de polices : seule l'assurance « aux tiers » est obligatoire.

Comparez les prix des différentes assurances et renseignez-vous auprès du Centre de documentation et d'information des assurances, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9e.

— Les frais éventuels de **garage,**
— La consommation **d'essence et d'huile,**
— Les opérations **d'entretien,** de **révision** et de **réparation.**

A ce sujet, il est bon de s'assurer que la marque de la voiture possède un réseau de concessionnaires ou d'agents suffisants pouvant effectuer les révisions, les réparations et fournir les **pièces de rechange** sans délai.

Les pièces de rechange standard doivent être facturées selon les prix indiqués au catalogue. Ce catalogue peut être demandé à tous les garagistes.

— Enfin, pensez que, dès qu'elle sort de l'usine, votre voiture se déprécie rapidement (surtout au cours de la première année) et qu'il faut tenir compte de cette dépréciation dans son prix de revient.

Quelques conseils

Toutes les marques offrent des **garanties.** Vous devez absolument en analyser le contenu :

— **La durée :** la garantie est valable pour un certain nombre de mois ou d'années, mais souvent avec une limite de kilométrage.

— Les organes et les **pièces** qui sont concernés.

— Les **prestations de services :** la garantie comprend-elle le coût de la **main-d'œuvre** pour les révisions, vidanges et autres opérations obligatoires pendant la durée de la garantie et tous les autres travaux effectués sous garantie ?

— Il est indispensable de connaître **quelles sont les opérations obligatoires** pendant la durée de la garantie, car leur non-observation entraîne l'extinction de la garantie. Tenez compte de leur prix et de leur fréquence pour savoir si cette garantie est intéressante.

Enfin, la plupart des marques mettent aux acheteurs éventuels des listes d'**options.**

On appelle **option** l'équipement ou l'accessoire non standard figurant sur la liste établie par le constructeur, qui peuvent remplacer l'équipement standard, ou bien (dans le cas d'un accessoire) être ajoutés à la demande expresse de l'acheteur et au moment de la commande de la voiture (par exemple : des phares spéciaux, un appui-tête, etc.).

Dans certains cas, il peut y avoir intérêt à commander l'accessoire en option si cela fait bénéficier d'un prix plus avantageux qu'en passant ensuite par l'intermédiaire d'un concessionnaire.

D'autre part, certaines marques mettent en option des éléments qui sont absolument nécessaires ou obligatoires, alors que d'autres les incorporent dans leur tarif.

Tenez-en compte pour comparer les prix.

En conclusion, **si vous devez acheter une voiture,** choisissez-la non seulement en fonction de vos besoins, mais aussi de vos moyens, et songez que le **coût d'achat** du véhicule (neuf ou d'occasion) ne représente **qu'une partie** de son **coût réel.**

Dans toute la mesure du possible, établissez un budget automobile mensuel ou annuel avant d'effectuer cette dépense.

DuBoullon

UN PAIN FLEURANT BON LE FROMENT NE DOIT PAS ÊTRE TROP BLANC

LE Français n'est plus le gros consommateur de pain de jadis : 250 g par jour et par personne aujourd'hui, 800 g en 1850. L'écart est important, mais on ne peut que s'en féliciter. Cela signifie que le pouvoir d'achat dan. notre pays a augmenté. Ce qui permet au consommateur de choisir entre différentes catégories par d'autres aliments que le pain, tels la viande, les fruits, les laitages.

Il durcit très vite

Si le Français consomme moins de pain, il n'en demeure pas moins qu'il aime toujours ce produit du froment, bien qu'il lui fasse un reproche majeur : le pain d'aujourd'hui n'a plus le bon goût du froment d'autrefois, et il durcit très vite. On ne peut plus le conserver.

De cela, explique un document réalisé par l'Institut national de la consommation, les consommateurs et aussi, il faut bien le dire, les boulangers en sont responsables. Ces derniers ont sacrifié trop facilement au goût de la clientèle.

Celle-ci désire, en effet, un pain léger à mie tendre. Mais on tel pain se conserve peu de temps et il n'a plus le bon goût de froment.

Un pétrissage intensif

Les raisons, il faut les chercher dans la panification. Aujourd'hui, pour obtenir une mie blanche et tendre, aux goût du client, la durée du pétrissage est de vingt minutes, à raison de quatre-vingt révolutions par minute. Il y a dix ans, le pétrissage ne dépassait par dix minutes et quarante révolutions par minute. Résultat : le pain obtenu après un pétrissage aussi intensifié est plus volumineux que celui obtenu selon l'ancienne méthode. Sa mie est plus blanche. En effet, le gluten, travaillé intensément, devient plus extensible. Il retiendra donc un plus fort volume de gaz carbonique lors de la fermentation. D'où la formation d'importantes alvéoles dans la mie.

Par ailleurs, pendant ce pétrissage intensif, les molécules d'oxygène contenues dans l'air ambiant pénètrent dans la pâte, entrant en contact direct avec les pigments de la farine et, par le processus d'oxydation, les décolorent. La mie sera, certes, très blanche mais, par ce phénomè d'oxydation, la nature de certains constituants du mélange et par la même leur goût, se trouveront modifiés. Ils deviendront fades. On ne retrouvera plus le vrai goût particulier du froment.

Aussi nutritif

Est-ce à dire que le pain d'aujourd'hui est moins nutritif que celui de jadis ? Non. Tout simplement, il est une denrée qui durcit très vite, un peu fade parfois, indigeste quand la cuisson a été trop rapide.

Le remède pour ceux qui désirent un pain comme autrefois : obliger les boulangers à revenir à un pain de plus forte densité (celle-ci était de 0,29 en 1945-1950 et de 0,17 à 0,20 de nos jours) ; à la mie bien entendu moins tendre.

En un mot, le choix dépend du consommateur : un pain moins blanc mais plus savoureux.

Jean ALAIN

jeux — Mots croisés n° 185

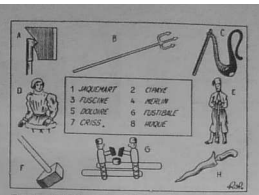

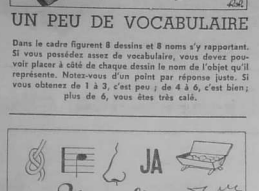

UN PEU DE VOCABULAIRE

Dans le cadre figurent 8 dessins et 8 noms s'y rapportant. Si vous possédez assez de vocabulaire, vous devez pouvoir placer à côté de chaque dessin le nom de l'objet qu'il représente. Notez-vous d'un point par réponse juste. Si vous obtenez de 1 à 3, c'est peu ; de 4 à 6, c'est bien ; plus de 6, vous êtes très calé.

RÉBUS

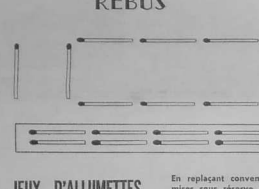

JEUX D'ALLUMETTES

En replaçant convenablement les neuf allumettes mises sous réserve dans le cadre ci-dessus, vous devez former le nom d'une capitale d'Europe.

Solutions

SOLUTION DU N° 184

Mots croisés

I. 1. Jardinet. — II. Cimes. — III. Toscane. — IV. Merlin. — V. Ordonne. — VI. Fertilisable. — VII. Criss. — VIII. Moque.

Rébus

Le disque jaune au loup noir — Jo - naun - ar - doup - dor (aux) - do - nar - Lonon.

A - 5 : B - 3 : C - 6 : D - 2 : E - 7 : F - 4 : G - 1 : H - 8.

LES ALLUMETTES DE VOCABULAIRE

LES PETI TS OISEAUX.

jardin — Comment constituer un coffre

LES *coffres* pourvus de leurs châssis vitrés, constituent le maréchal idéal, à la fois le plus pratique, le plus simple et le plus économique pour la culture forcée. Il devrait s'en trouver au moins un dans chaque potager familial.

Un coffre se compose tout simplement de deux planches longitudinales et de deux autres planches transversales en bois blanc, que l'on place de champ, en les assemblant aux angles à l'aide de grapilles ou plus simplement de lattes pointes.

Le coffre pour amateur

Le type du coffre pour amateur est le coffre à deux châssis, ayant comme dimensions : longueur, 2,60 m ; largeur, 1,35 m. Une des planches longitudinales doit mesurer 29 centimètres de largeur ; l'autre, celle de devant, 22 centimètres seulement. Les planches transversales sont trapézoïdales : ce donne donc à la grande base 28 centimètres et 22 à la petite. Une tringle en fer ou une barre en bois placée au milieu du coffre et pourvue d'un tenon à queue d'aronde maintient les côtés à l'écartement de 1,35 m (1).

Les châssis se font en bois ou en fer. Quant au bois, bricoleur, on peut les fabriquer soi-même — sinon, on les achète. Un châssis en bois, le meilleur, se compose d'un encadrement à tenons passant mesurant 1,30 m de long et 1,35 m de large. Il faut prévoir quatre rangs de vitres qui seront supportées par des fers à T encastrés dans les barres transversales de 1,30 m.

Cales et paillassons

L'ensemble coffre - châssis constitue ce qu'on appelle « accessoires » les caves (ou *crémaillères*) et les paillassons.

Les premières permettent de surélever à volonté les châssis pour l'aération. Les seconds remplir le même office à l'égard des chèvres.

Quant aux paillassons, on les déroule sur les couches, le soir, pour éviter les refroidissements nocturnes. Ils se font en paille de seigle tressée sur quatre ou cinq ficelles tendues, par groupes successifs entrebraisées par des boucles et serrées les unes contre les autres.

Paul ARÉS

(1) Quand on dispose de la place suffisante et qu'on a un plus grand », on peut très bien constituer un coffre maraîcher qui se construit de la même manière que le coffre amateur, mais au lieu de l'établir pour deux châssis, on lui donne 3,00 m de long afin qu'il puisse en recevoir trois.

CONSULTATIONS

Nos lecteurs pourront nous adresser des questions concernant tous les problèmes d'ordre juridique et ils auront droit à une réponse gratuite dans notre rubrique ; ils peuvent aussi nous demander de leur envoyer sans frais, par lettre et non dans le journal, les modèles dont nous accompagnons certains de nos articles de la somme de 1 F en TIMBRES-POSTE, et de leur nom et adresse écrits très lisiblement, si possible en lettres majuscules.

Adresser les demandes à :
M. René VALERY,
Service « Consultations »,
22, route Albert-Ier,
Paris-9e.

NOVEMBRE 69

panorama aujourd'hui

au sommaire :

- CONVERSATION AVEC UN NOTAIRE
- Je suis une femme : " PROFESSION NÉANT "
- LES FEUX ROUGES DE L'EXPANSION
- L'URSS CONTESTÉE PAR LES SIENS par Bernard FÉRON

Demandez PANORAMA AUJOURD'HUI à votre paroisse. A défaut, écrivez 5, rue Bayard, Paris-8e : le n° : 2 F. - Abonnements : 1 an : 22 F - 6 mois : 11,50 F (C.C.P. 16-68 Paris)

PETITES ANNONCES

LA SÉLECTION IMMOBILIÈRE

ACHATS

Ménage employés église cherche vue latérale maison de visage ; rendrait service à personne âgée. Ecr. n° Y.162, La Croix, 30, r. P.-Charron, Paris-9e.

ORGANISMES DE MARIAGES

CATHOLIQUES, écrivez au Centre des Alliances (Service I.P.), 5, rue Guy, QUIMPER-29. Documentation (N. 24 pages + 3 timbres, 150 MARIAGES PAR MOIS.

ALLIANCE CHRETIENNE PSYCHOLOGIE, 10, avenue Joinville, Nogent/Marne - 94 Discr. absolue.

VIENT DE PARAITRE
NOUVEL ORDINAIRE DE LA MESSE

LITURGIE DE LA MESSE

LES NOUVEAUX RITES APPLICABLES AU 30 NOVEMBRE

● En un livret, l'ensemble du Nouvel Ordinaire de la Messe, y compris les quatre prières eucharistiques et un choix de préfaces — avec un guide et des introductions de Thomas Nève.

Une réalisation des abbayes de Saint-André, Clervaux et Hautecombe.

● Un livret de 64 pages, 10,5 × 15 ; impression deux couleurs, sous couverture plastifiée.

Prix unitaire : 3,80 F.

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

A défaut SEDIM, aux conditions suivantes :
— Les 10 exemplaires, 25 F (franco 27,20 F).
— Les 25 exemplaires, 59 F (franco 62,40 F).
— Les 50 exemplaires, 112 F (franco 116,70 F).
— Les 100 exemplaires, 210 F (franco 219,20 F).

SEDIM, 17, rue de Babylone, Paris (7e).
CCP PARIS 28.779.18

Veuillez m'envoyer .... Liturgie de la Messe, au prix total de ..... F, dont je vous joins le montant.

NOM .....

ADRESSE .....

ÉDITIONS DU CENTURION

L'EAU DES RIVIÈRES BRETONNES

LES études et les rapports de toute nature qu'effectue l'administration à l'intention du gouvernement sont devenus aujourd'hui une source d'information irremplaçable sur les questions qui intéressent tous les citoyens — c'est pourquoi ces études seront désormais publiées. » Ainsi parlait M. le Premier Ministre dans son discours à l'Assemblée nationale, le 16 septembre dernier.

Ces dossiers sont aussi réalisés à l'échelon de la région, dans le cadre de la mission régionale. Grâce à l'ouverture déjà manifestée à Rennes, nos lecteurs ont déjà pu prendre connaissance de plusieurs d'entre eux. En voici un nouveau.

Le Rapport sur les grandes orientations du VI Plan, pour la région de Bretagne, contient une étude du COMITE TECHNIQUE DE L'EAU sur le développement des ressources en eau, la protection contre les crues, la qualité des eaux superficielles et souterraines. Nous en reproduisons l'essentiel.

B. D.

Riche en eaux vives

La Bretagne constitue un ensemble imperméable, dépourvu de nappes souterraines ou de réseaux aquifères importants. Elle possède cependant certaines ressources en eau souterraine localisées dans les arènes granitiques, les formations gréseuses, les alluvions de la Vilaine et au sein de divers petits bassins tertiaires.

Par contre la Bretagne est riche en eaux vives. Entre Couesnan et Vilaine, plus d'une cinquantaine de cours d'eau écoulent en moyenne chaque année, vers la Manche ou vers l'océan Atlantique, près de 11 milliards de mètres cubes d'eau recueillis sur un ensemble de bassins côtiers de 29 500 kilomètres carrés.

A l'ouest, en Basse-Bretagne, aux structures cristallines, les rivières abondantes, aux eaux turbulentes, claires et oxygénées, aux étiages soutenus par une multitude de sources, appartiennent au domaine salmonicole. C'est un indicateur de qualité par les salmonidés sont des espèces très exigeantes en oxygène dissous. De plus ces rivières de première catégorie, grâce à leur fort pouvoir autoépurateur, sont mieux armées contre la pollution. Leurs vallées parfois encaissées offrent encore des sites pittoresques.

A l'est, la Haute-Bretagne, doit à ses structures schisteuses prédominantes, un relief plus monotone et un écoulement plus faible. A l'exception des affluents de l'Oust, les rivières du bassin de la Vilaine aux eaux colorées, et souvent troubles, au régime très irrégulier, font partie du domaine cyprinicole (du type carpe...). Ce sont des rivières de deuxième catégorie, lentes, privées d'eau en été, sensibles à la pollution.

Toutefois, sur le versant de la Manche, la majeure partie des bassins de l'Arguenon, du Gouessant et de la Rance, et au nord-est, le bassin supérieur du Couesnon qui draine le massif granitique de Fougères, appartiennent au domaine salmonicole.

Demande faible, par rapport aux ressources

Pour une population de près de deux millions et demi d'habitants en 1968, *les besoins en eau potable* de la région Bretagne, s'établissent à environ 150 millions de mètres cubes par an, compte tenu de la fréquentation saisonnière du littoral par les estivants.

La demande en eau est donc faible par rapport aux ressources d'accélération du phénomène d'urbanisation, les perspectives de développement des activités industrielles et touristiques accentuent cette demande plus que le mouvement général d'accroissement de la population.

L'irrigation de complement pratiquée jusqu'ici à titre individuel, le plus souvent dans les exploitations légumières et maraîchères, a pris une dimension nouvelle dans le Nord-Finistère avec la création et la mise en service récente, dans le Léon, de deux périmètres expérimentaux couvrant près de 300 hectares. La demande en eau d'irrigation, évaluée pour le moment à moins d'un million de mètres cubes par an, pourrait s'accroître dans de notables proportions à l'avenir compte tenu des nouvelles réalisations projetées dans le Finistère (Haut-Léon, Pointe Saint-Mathieu, Plougastel Daoulas) et en Ille-et-Vilaine (Basse-Vilaine et éventuellement Bassin de Rennes, partie la moins arrosée de toute la Bretagne).

Si *l'activité industrielle très* diversifiée en Bretagne se concentre surtout dans les villes ou ports de la couronne littorale et, vers l'est, à Vitré, Fougères et Rennes, par contre les industries agricoles et alimentaires se répartissent plus uniformément sur l'ensemble du territoire (en disséminant d'ailleurs les sources de pollution).

Il n'existe pas, en général en Bretagne, d'industries grosses consommatrices d'eau. Bon nombre d'établissements s'approvisionnent en eau sur les réseaux collectifs de distribution. Cependant, certaines usines (traitement d'algues, papeteries, laiteries et abattoirs industriels, conserveries etc.) prélèvent directement en rivière (Trieux, Abers, Odet, Aven, Isole, Blavet, Oust, etc.) ou puisent l'eau des nappes souterraines (industrie automobile à Rennes dans le bassin tertiaire de Bruz-Chartres-de-Bretagne).

Préparer l'avenir

Mais dans le domaine industriel, la précision de la demande future n'est pas facile à établir (raffinerie de pétrole à Brest, ateliers électriques et électroniques, nouvelles industries agricoles etc.).

Dans les perspectives 1975 et 1985 quelques « *zones critiques* » se présenteront certains déséquilibres, demande - offre. L'insuffisance en eau brute risque de se faire sentir à Rennes, Vitré et partie est de l'Ille-et-Vilaine, estuaire de la Rance et littoral du Mont-Saint - Michel, Arguenon - Penthièvre, Saint-Brieuc, Leff-Trieux, Haut et Bas-Léon Brest, Pont-l'Abbé, Quimper, littoral Bénodet - Concarneau.

L'insuffisance en eau traitée affecterait le syndicat de l'Aulne, Lorient, le golfe du Morbihan et l'estuaire de la Vilaine, le littoral de la presqu'île guérandaise ainsi que la zone industrielle et portuaire de Saint-Nazaire.

Les modulations saisonnières et l'évolution de la demande en eau, un certain émiettement de la ressource en Basse-Bretagne et la très grande irrégularité du régime des rivières en Haute-Bretagne, constituent les principales causes de ces déséquilibres.

Seul un stockage des eaux d'hiver dans des retenues artificielles permettra la création de nouvelles ressources en eau susceptibles d'être exploitées : soit par prélèvement direct dans les réservoirs (Arguenon, Penthièvre, Saint-Brieuc sur le Gouët, Haut et Bas-Léon etc.), soit par le soutien des étiages de la rivière (Elorn à Brest), soit par alternance saisonnière des prises au fil de l'eau et en réservoir (Rennes IV sur le Meu).

Le programme d'aménagement hydraulique des Monts de Bretagne préconise l'utilisation des canaux bretons pour acheminer vers les points de consommation d'aval les ressources obtenues par transfert d'eau d'un bassin à un autre, ou créées en édifiant des retenues d'amont, au cœur même de la région.

Actuellement l'Aulne et le canal du Blavet, respectivement dotés des retenues de Saint-Michel-Brennilis (sur l'Ellez) et de Guerlédan, possèdent les ressources en eau les plus remarquables. Une reconnaissance des sites de barrage, portant sur l'ensemble du bassin de l'Oust, a permis d'y recenser plus de 80 emplacements possibles.

Maîtrise de l'eau par les barrages

Le rapport définit les principaux ouvrages à programmer au titre du VI[e] Plan. Pour *l'eau potable* d'abord : sous le bassin du Meu (La Chèze) un barrage de 17 millions de mètres cubes (Mm[3]) pour l'alimentation de Rennes, 20 Mm[3] à La Chapelle-Erbrée, sur la Haute-Vilaine, 10 Mm[3] à Ville-Hatte-en-Plorec sur l'Arguenon, 4 Mm[3] pour Saint-Brieuc sur Le Gouët, 20 Mm[3] sur le cours inférieur du Leff ou du Trieux, 5 Mm[3] à Lanarvily sur l'Aber Wrac'h pour le Bas-Léon, enfin 8 Mm[3] à Le Drennec sur l'Elorn.

Pour *l'irrigation* : 5 Mm[3] à Chapelle sur l'Aber Ildut, 12 Mm[3] à Stang Meyet, sur le Daoulas, enfin pour le Haut-Léon un ouvrage sur l'estuaire de la Penze.

L'alimentation en *eau potable des îles* situées au large de la Bretagne peut trouver une solution par le dessalement de l'eau de mer. Une installation pilote est en cours de réalisation. A long terme, cette technique est susceptible de développements importants de nature à résoudre tout problème d'alimentation des zones critiques de la région.

D'autres travaux doivent être entrepris également dans un programme de protection contre les inondations. Cette lutte concerne essentiellement les bassins de la Vilaine et de l'Odet.

Sur le bassin de la Vilaine sont concernés : le cours supérieur de la rivière pour la protection de Rennes et de Vitré (inondations de 1966) ; la basse vallée : aménagement des marais de Redon lié à la construction du barrage d'Arzal ; certaines sections du canal de Nantes à Brest où s'observent des submersions locales ; quelques affluents de l'Oust, à savoir la Claie, l'Arz et une partie du cours du Ninian.

Sur le bassin de l'Odet : endigage des rivières du Steir, de l'Odet et du Jet à Quimper (inondations de 1966).

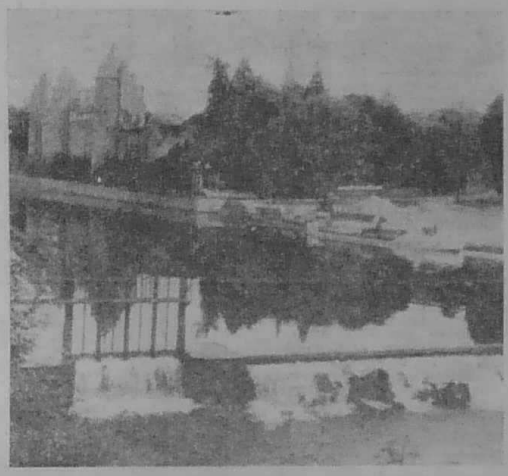

L'Oust à Josselin.

Une vocation pour chaque rivière

La pollution n'est pas, actuellement, inquiétante en Bretagne. L'implantation périphérique de l'activité économique, qui a pour effet de reporter les problèmes de la pollution vers les estuaires, constitue un facteur favorable, dans la mesure où la protection des gisements naturels et des élevages de coquillages, la remontée des poissons migrateurs (saumons), et la salubrité des plages ne s'en trouvent pas compromises.

A quelques exceptions près, en Basse-Bretagne, où les rivières possèdent en général un fort pouvoir autoépurateur, les sections polluées de cours d'eau, prennent, à l'échelle du bassin, un aspect ponctuel. Toutefois, les conditions naturelles sont différentes en Haute - Bretagne où, sur la Vilaine par exemple, une importante concentration humaine et industrielle entretient sur une rivière à faible débit estival, une pollution résiduelle permanente et inévitable, doublée d'un risque de pollution accidentelle, qui, sans un soutien d'étiage par l'amont, ne pourra que s'aggraver.

Dans un contexte économique évolutif, d'urbanisation et d'industrialisation, la protection du patrimoine hydraulique de la Bretagne pourrait exiger, non seulement le respect des normes de traitement des eaux usées, mais aussi l'adoption de choix stricts dans l'implantation de nouvelles sources de pollution, industrielles notamment.

En raison du nombre et de la diversité des bassins de Bretagne, ne faudrait-il pas chercher à définir la vocation particulière de chaque rivière (pour la pêche, touristique, rurale, économique), pour y appliquer des objectifs de qualité et un mode d'aménagement appropriés à ce choix. Dès 1927, par exemple, une Commission interministérielle des barrages avait considéré qu'aucune concession hydraulique ne serait temporairement accordée sur l'Aulne et l'Ellé, donnant ainsi une priorité à la remontée des saumons par rapport à l'utilisation industrielle de l'eau.

Sur les côtes, les perspectives de développement des activités touristiques et de la production des coquillages, incitent à recommander l'établissement d'un véritable « plan d'aménagement du littoral », orienté vers l'obtention des meilleures conditions sanitaires possibles.

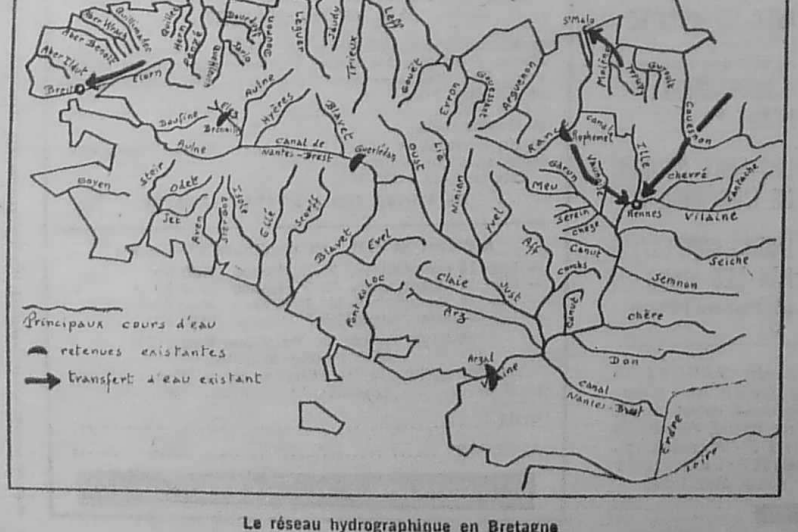

Le réseau hydrographique en Bretagne